

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

Cahier n° 36

**COLLECTIVITÉS LOCALES
ET PRATIQUES DE L'ISLAM
EN ALSACE**

*Actes de la matinée d'échanges
du 2 mars 2002 à Sélestat*

Document réalisé par Delphine BOUVIER

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville tient à remercier l'ensemble des participants de cette matinée pour leurs échanges fructueux et tout particulièrement Messieurs Franck FREGOSI et Stéphane DE TAPIA pour leurs disponibilités, y compris dans l'élaboration de ces actes.

PROBLÉMATIQUE DE LA MATINÉE

Depuis sa création, l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) a traité à plusieurs reprises, la question de la pratique de l'islam en Alsace :

- En répondant à des sollicitations formulées par des collectivités locales désireuses de dresser un état des lieux relatif à la présence musulmane sur leur territoire;
- En organisant des rencontres destinées à échanger des expériences sur les modes d'expression et de reconnaissance de l'islam dans l'espace public;
- En réalisant une étude sur la perception de cette problématique par les différents acteurs de la politique de la ville.

Dans un contexte aujourd'hui différent où les événements internationaux induisent toutes sortes d'amalgames, la demande de création de lieux de culte s'intensifie sur le terrain, la tentative de structuration du culte musulman à l'échelon national progresse et s'appuie sur les associations locales, c'est pourquoi, l'ORIV vous propose de poursuivre cette réflexion.

Pour l'organisation de cette matinée d'échanges, nous avons privilégié les attentes, les interrogations d'élus locaux et de techniciens, que nous avons relevées à travers un questionnaire qui avait été adressé à de nombreuses communes fin de l'été 2001 et auquel de nombreux élus ont répondu.

Cette rencontre permettra à la fois de confronter des expériences, de connaître les réalités de l'islam dans notre région, mais surtout d'élaborer ensemble un programme d'actions susceptible d'aider les collectivités locales à mieux appréhender ces questions.

Dominique CAPRILI, Administrateur de l'ORIV

SEANCE D'OUVERTURE

Rudi WAGNER

*Président de l'Observatoire
Régional de l'Intégration et
de la Ville*

MOT D'INTRODUCTION

Permettez-moi, au nom de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) de vous souhaiter la bienvenue ce matin.

Je suis chargé de vous dire, quelques mots de l'Observatoire, que certains d'entre-vous connaissent et d'autres peut-être un peu moins.

L'ORIV est une association. Né en 1992, sous l'impulsion de la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI) autour des questions liées à l'intégration des populations issues de l'immigration, l'Observatoire a élargi, en 1996, son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain. Il est depuis 2000, inscrit au contrat de plan Etat-Région (2000-2006).

✓ **Comprendre les situations et faciliter la prise de décisions**

L'Observatoire est conçu comme un outil de connaissance et d'appui au service des acteurs et des décideurs intervenant dans les champs de l'intégration des populations étrangères et/ou issues de l'immigration et de la politique de la ville.

Dans l'objectif de favoriser la compréhension des situations, de faciliter la prise de décision et de dépasser une approche, souvent, subjective ou cloisonnée des problématiques posées, le souci permanent de l'Observatoire est :

- de favoriser le **développement et la diffusion de connaissances** adaptées aux problématiques rencontrées,
- de contribuer à d'**autres modes de travail en commun** (en travaillant sur les représentations mutuelles tout en tenant compte des contraintes, des pratiques, des champs d'intervention de chacun),
- d'**articuler approche théorique et démarche pragmatique**.

Ainsi, l'Observatoire a comme mission d'aider à mieux comprendre les enjeux concernant l'intégration et la politique de la ville en Alsace. A ce titre, elle produit et a produit dans le passé, un certain nombre de réflexions, autour de questions comme la création d'entreprises par les immigrés, la mobilité résidentielle, l'accès à la nationalité française des personnes issues de l'immigration, les questions de discriminations...

✓ **Montrer les difficultés et les évolutions en Alsace**

Par ses travaux, l'ORIV souhaite montrer les difficultés et évolutions qui affectent l'Alsace par les projets, les actions et les initiatives qui y sont développées. Ce travail a comme but de permettre aux décideurs, donc aux collectivités mais aussi aux acteurs que peuvent être les associations, les communautés religieuses, les paroisses et ainsi de suite... de mieux comprendre les enjeux, pour pouvoir prendre leurs décisions et mettre en place des actions, des projets qu'ils jugent pertinents.

Cette matinée s'inscrit dans cette perspective.

Plus spécifiquement, concernant le sujet d'aujourd'hui, à savoir l'islam, l'Observatoire a commencé à investir ce thème dès 1995. Il avait été mandaté par différentes collectivités (Mulhouse puis Strasbourg), faisant face à un accroissement des sollicitations des musulmans, pour réaliser un état des lieux de la question sur leur territoire. Le travail s'est poursuivi au cours des années suivantes.

OBJECTIFS DE LA MATINÉE

Dominique CAPRILI

Administrateur et référent
thématique "Islam" à
l'Observatoire Régional de
l'Intégration et de la Ville

Bienvenue à toutes et à tous.

J'avais fait allusion dans la plaquette de présentation de cette matinée d'échanges au fait que l'Observatoire était déjà intervenu de manière ponctuelle sur les questions qui se rapportent à l'Islam en Alsace.

✓ **Repérer les difficultés des élus**

Depuis quelques temps au niveau de l'Observatoire et notamment à travers un travail que nous avons développé en partenariat avec l'association *Moderniser Sans Exclure - Alsace*, nous avons amorcé un travail auprès d'élus de différentes communes moyennes d'Alsace, pour essayer de repérer qu'elles étaient leurs difficultés, leurs attentes par rapport à un thème plus global, celui de l'intégration. Au cours de ce travail, nous avons remarqué que les questions qui se rapportent à l'Islam étaient de plus en plus récurrentes.

De plus, l'an passé, nous avons été sollicités à plusieurs reprises, sur certains aspects de cette question. En nous inscrivant dans les objectifs de l'Observatoire -dont vient de vous parler Rudi WAGNER-, nous avons donc pensé qu'il serait important, sur ce thème, de recueillir la parole des élus.

En effet, la commune, par rapport à l'Islam, représente un enjeu, puisque c'est à ce niveau que s'exprime les pratiques de l'Islam, c'est là aussi que parfois, se cristallise la suspicion voire l'hostilité des habitants. Donc nous avons estimé intéressant de vous réunir ce matin, pour pouvoir échanger à partir de vos expériences, de vos attentes, etc.

Nous avons préféré organiser ce séminaire en circuit fermé, ne sont présents ici que des élus ou des administrateurs de l'ORIV, intéressés par ces questions.

✓ **Echanger**

Concernant le déroulement de la matinée, il nous a semblé important que Delphine BOUVIER qui a coordonné ce travail puisse assez brièvement vous restituer les résultats de l'enquête que l'ORIV a mené durant l'été 2001. Ensuite nous passerons à une série de questions s'il y a lieu ; puis nous enchaînerons directement avec les interventions de Franck FREGOSI qui nous parlera des *Réalités de l'Islam en Alsace* et Stéphane DE TAPIA intitulée *La population turque en Alsace: regard sur un islam "importé"*. J'en profite pour les remercier tous les deux, car à chaque fois qu'on évoque cette thématique, ils ont toujours la gentillesse de venir intervenir. Ils sont des spécialistes de cette question.

Ensuite pour amorcer la deuxième partie de la matinée, nous vous

proposons une table ronde composée d'élus: Monsieur FUHRO qui est adjoint au maire à la ville d'Erstein, Monsieur MARTIN adjoint au maire à la ville de Cernay, Madame MOEREL, ancienne adjointe au maire de Sélestat, (elle a beaucoup travaillé sur ces questions) et Monsieur VONVILLE qui est chef de projet culturels à Saint-Louis, qui représente Monsieur UEBERSCHLAG, empêché en dernière minute.

J'aurai beaucoup de plaisir à animer cette matinée, dans la mesure où, de part mes attributions professionnelles, je suis chargé de mission politique de la ville et à l'intégration à la ville de Mulhouse, je suis comme vous, amené à traiter de ces questions.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU RECENSEMENT

DES BESOINS D'ÉLUS ALSACIENS CONCERNANT LES QUESTIONS D'ISLAM

Delphine BOUVIER

Chargée de mission et d'études à l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

Cet exposé présente les résultats du recensement concernant les besoins des élus alsaciens sur les questions d'Islam que l'ORIV a mené durant l'été 2001.

Les résultats de l'enquête ont été remis aux participants de la matinée, et sont disponibles sur simple demande à l'ORIV.

Cette présentation ne rend compte que succinctement des sollicitations auxquelles les élus, ont indiqué dans le questionnaire, doivent répondre.

ORIGINE DU QUESTIONNAIRE

L'Observatoire devait répondre de plus en plus à des sollicitations très éparses de différentes collectivités locales sur les questions d'Islam : Qui sont les musulmans présents sur telle commune ? A quels courants appartiennent-elles ? Faut-il s'en méfier ? Une association de musulmans veut se constituer dans la commune, quel est le pouvoir du maire ?

L'ORIV a donc détecté que plusieurs collectivités locales étaient dépourvues face à des sollicitations liées à l'Islam et manquaient notamment d'outils pour répondre à ces sollicitations. Une des missions de l'Observatoire est de mettre à la disposition des acteurs locaux demandeurs, de la connaissance sur les thèmes de l'intégration, c'est pourquoi l'ORIV a décidé de pallier ce manque et de créer des outils traitant de l'Islam pour ce public.

Un petit groupe composé de membres de l'ORIV et de personnes qua-

lifiés (les chercheurs du CNRS, Stéphane de TAPIA et Franck FREGO-SI) s'est constitué et avait comme objectif de travail de réfléchir à la création de ces outils. Le choix fut fait de ne pas prendre le risque de créer des outils qui passeraient à côté des réels besoins des élus et des techniciens. C'est pourquoi il a été décidé de réaliser une étape intermédiaire, de prise de connaissances des réels besoins, sous la forme d'un questionnaire.

Je me propose de vous rendre compte des résultats de ce questionnaire.

Par ailleurs, cette matinée, a un double objectif:

- confirmer et compléter les résultats de ce recensement
- et commencer à constituer les bases de ces outils

Cette matinée constitue déjà en soi une première réponse, un premier outil qui répond aux besoins identifiés dans les questionnaires.

PRESENTATION DE L'ENQUETE

✓ *Les communes sollicitées*

77 communes ont été retenues pour établir le panel. Celles-ci sont aussi bien des communes du Bas-Rhin que du Haut-Rhin. Deux critères ont été retenus pour le choix de ces communes :

- être composée de plus de 5000 habitants et
- présenter une population étrangère significative au regard des pourcentages d'étrangers sur le plan régional au recensement général de la population de 1999.

✓ *Un taux de réponse de 61%*

61% des communes ont renvoyé ce questionnaire. Les communes du Haut-Rhin ont répondu plus massivement. En revanche, les grands absents sont Strasbourg et Haguenau-Bischwiller

Pour tout ce qui est de la méthodologie d'enquête utilisée, les détails ne seront pas abordés dans cet exposé. Il est possible de se référer au document produit et disponible à l'ORIV.

LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

✓ *Des besoins de connaissances*

Parmi les besoins des élus, deux thèmes émergent :

- **Connaître la population musulmane**, en général, d'un point de vue historique mais également localement : qui sont les musulmans présents dans une commune ?

Quels sont les courants religieux composant la religion musulmane? Lesquels sont pratiqués dans la commune?

Certaines origines interrogent plus que d'autres, notamment, les Turcs. Ce sont les "Musulmans" qui suscitent le plus d'interrogations. Les élus du Bas-Rhin nous ont fortement interpellé à ce sujet. C'est pourquoi, Stéphane DE TAPIA reviendra plus spécifiquement sur cette population dans son exposé.

- L'autre grande interrogation concerne **les pratiques religieuses** : Où les musulmans pratiquent ils ? Certaines communes ignorent parfois l'existence de lieux de culte. Que signifie l'affiliation d'une association à une organisation nationale ou internationale ?

En fait, de nombreux cas de figures ont été relevés : certaines communes ont signalé connaître l'existence d'associations culturelles dans leur commune, d'autres non. Certains indiquaient la présence d'une association culturelle sans pour autant connaître le courant d'appartenance. Des collectivités signalent avoir pris conscience des besoins culturels de leurs résidents suite à des sollicitations précises émanant d'associations locales.

Donc, au niveau régional, il apparaît une **méconnaissance étendue de la part des collectivités locales** sur les **caractéristiques et composantes de la population musulmane présentes sur leurs territoires**. Les communes composant l'échantillon ne sont certainement pas des cas de figures isolées. Les activités culturelles interrogent les élus, l'ORIV s'engage à les aider, en leur apportant des éléments de réponses.

✓ *Deux sollicitations récurrentes*

Le questionnaire a permis d'apprécier les sollicitations de la population musulmane auxquelles les collectivités devaient répondre

* Sollicitation le plus souvent évoqué: La mise en place d'**un lieu de culte**.

En général, la (es) association(s) musulmane(s) présente(s) dans la

commune demandent aux élus un lieu de culte :

- soit par la mise à disposition d'un local par la municipalité,
- soit la construction d'une mosquée ou d'un lieu de culte officiellement reconnu et donc soutenu par la municipalité.

Face à ce type de sollicitation, les collectivités se disent démunies, car elles ne savent pas comment y répondre.

* Seconde sollicitation : **mise à disposition dans les cimetières de carré musulman**

Ce sont tout particulièrement les communes haut-rhinoises qui signalent devoir répondre à ces demandes. Dans ces cas, les élus se disent dépourvus de références juridiques et d'exemples sur les comportements à adopter...

Il a également été remis aux participants le rapport final rédigé par le groupe de travail de la "Consultation des Représentants des principales sensibilités musulmanes sur l'Organisation du culte musulman en France", sur le thème des "lieux de culte musulmans et lieux de sépulture" de juin 2001. C'est un premier document qui peut donner des pistes de réponses. Il est disponible à l'ORIV sur simple demande.

LES OUTILS PROPOSÉS PAR L'ORIV

Les résultats de ce questionnaire ont également permis de déterminer les types d'outils il serait nécessaire de construire

✓ **Deux conditions stipulées par les élus interrogés**

- d'une part **des contacts** (des échanges entre élus et avec des personnes qualifiées)
- d'autre part **des supports papiers**, type fiches donnant des indications rapides, immuables dans le temps etc.

Cette matinée est déjà un premier outil de ce type : des connaissances sur la population musulmane dont la forme repose sur des échanges entre élus.

✓ **Trois types d'outils adaptables au cas par cas**

Sur la base des attentes des élus sur le fond et sur la forme, l'Observatoire, s'est engagé à créer et tester trois types d'outils durant l'année 2002.

* Les premiers sont des **outils d'initiation**

Ce sont ceux constitués de fiches-types, qui porteront des indications et informations très globales sur l'Islam; des informations réexploitables par tout un chacun. "Des informations qu'on pourra mettre dans un tiroir mais qui ne vieilliront pas trop".

* Des **outils élémentaires**

Ce sont ceux qui seront établis au cas par cas. Ainsi, lorsqu'une collectivité a une préoccupation, l'Observatoire propose dans la mesure du possible d'accompagner la commune si telle est sa demande dans sa démarche, en essayant soit méthodologiquement soit par des apports de connaissances, d'aider à la construction du projet. L'idée n'est pas que l'ORIV se substitue à la collectivité mais bien accompagne celle-ci dans sa prise de décision

* Le troisième outil, est constitué de méthodes d' **approfondissements** sur un thème ou d'anticipation d'une démarche.

En conclusion, ce questionnaire nous a permis de mieux cerner le niveau de connaissances des communes et le niveau d'intervention dont les collectivités auraient besoin et sur cette base d'envisager des modes d'intervention.

Il reste à construire ces outils. Notre idée n'étant pas de construire des outils *ex abrupto*, mais **avec** les collectivités.

L'ORIV élaborera des outils sur l'Islam à destination d'élus, mais pas sans le concours d'élus, c'est à dire, pas sans vos témoignages et vos expériences.

RÉACTIONS DES PARTICIPANTS

PREMIERES INTERROGATIONS

POURQUOI EST-CE-QUE LES DEMANDES DE CARRÉS MUSULMANS SE POSENT ESSENTIELLEMENT DANS LE HAUT-RHIN?

Delphine BOUVIER
Chargée de mission et d'études à
l'Observatoire Régional de
l'Intégration et de la Ville

L'hypothèse la plus probable, est liée au caractère plus ancien de l'immigration maghrébine dans le Haut-Rhin (que dans le Bas-Rhin) ainsi qu'à la proportion de maghrébins sur ce département. C'est donc une demande qui logiquement touche d'abord les Maghrébins et donc le Haut-Rhin. Or dans le Bas-Rhin, on a surtout une population turque, arrivée plus récemment, donc moins âgée pour lesquelles, le vieillissement n'est pas encore aussi marqué et pour qui l'enterrement au pays d'origine est encore souvent systématique.

Franck FREGOSI
Chargé de recherches au CNRS
Laboratoire Société, Droit et religion en Europe
Université Robert Schuman

" Dis moi où tu es enterré, je te dirais véritablement si tu es intégré "

On observe que c'est généralement chez les maghrébins, qu'il existe une volonté d'inhumation sur place. Alors que pour les Turcs il y a encore énormément de demandes de rapatriements de corps. Pour les Turcs il y a des agences de pompes funèbres qui proposent des garanties obsèques avec inhumation sur place ou rapatriement de corps. Il y a des sociétés spécialisées, qui s'occupent de tout ce qui est rapatriement de corps. Ce qui implique ici des liens entre le Consulat et des sociétés de pompes funèbres musulmanes. Ces sociétés sont encore plus développées dans des régions comme l'Alsace, où il y a ce clivage entre *grosso modo* les populations d'origine maghrébine (qui sont françaises pour la plupart) et les populations originaires de la Turquie, où là il y a encore des priorités au retour au pays ; mais ça va changer avec le renouvellement des générations.

NOUS AVONS DANS NOTRE CIMETIÈRE, UN CARRÉ MUSULMAN, MAIS BEAUCOUP ET C'EST NOTAMMENT LE CAS DES HARKIS, NE S'Y FONT PAS ENTERRER, CAR LES CONDITIONS D'INHUMATIONS RELIGIEUSES NE PEUVENT PAS ÊTRE RESPECTÉES. AINSI PAR EXEMPLE, ON NE DOIT PAS ENTERRER LES PERSONNES DANS UN CERCUEIL MAIS DANS UN DRAP, DANS UNE POSITION ADAPTÉE, LES PIEDS EN DIRECTION DE LA MECQUE.

Franck FREGOSI

" La loi est première sur les règles et les usages "

Il y a une réglementation nationale, on ne peut pas inhumer n'importe

te comment, il faut respecter les conditions d'hygiène. Ce même problème c'est posé pour la communauté juive.

Pour les Harkis, il y a une circulaire de 1975, qui dit que le maire n'a pas d'obligation légale mais la possibilité de créer un carré musulman. A l'époque, ce carré était uniquement réservé aux Français musulmans et leurs descendants. Depuis les années 80, une circulaire stipule l'interdiction de distinguer les nationalités au sein des cimetières, mais il est possible de trouver des compromis.

Concernant les rites religieux, dans bon nombre de collectivités, il y a des accords qui ont été trouvés, par des échanges entre la commune et les responsables communautaires des associations représentatives. Sur les questions,

- d'enterrement à même la terre, préconisé par la religion, lorsque les raisons d'hygiène qu'on ne peut transiger sont expliquées, les responsables religieux admettent le principe du cercueil ;
- d'orientation du corps, plusieurs solutions ont été trouvés: tourner la tête du défunt vers la Mecque, pour d'autres l'orientation du cimetière suffit. Dans l'ensemble on est dans le même type de configuration de ce qui s'est produit pour les cimetières israélites, où la loi juive impose l'inhumation dans le châte de prière (lien entre la terre et le corps).
- d'espaces, de séparations entre les corps, il ne doit pas y avoir de murets mais on peut imaginer des arbustes par exemple.

En Alsace, la réglementation est différente, pour ses spécificités, plongez-vous dans le droit local, via l'Institut de Droit Local* qui pourra vous indiquer les règles précises.

Le Ministère a sensibilisé les responsables communautaires musulmans, et les élus, sur la **possibilité de trouver des solutions amiables**, qui respectent d'abord la législation -c'est la primauté de la loi- et ensuite des arrangements. Parmi les musulmans, il y a des gens de bonne volonté et donc on peut trouver un compromis.

On touche un terrain extrêmement sensible : on touche à la mort, c'est un sujet tabou dans toutes nos sociétés.

Il y a primauté de la loi, et sauf cas extrême, la plupart des gens, le reconnaissent. C'est aussi un signe d'adaptation : la loi est première sur les règles et les usages.

L'inhumation est un pouvoir exclusif du maire.

Il n'y a pas en droit général français, de cimetières confessionnels, sauf en Alsace, de part le droit local. Mais que ce soit en Alsace ou en vieille France, c'est le maire qui a le pouvoir d'inhumation et de décision.

Une jurisprudence a été prise, suite au rappel à l'ordre du maire de Grenoble par l'Etat qui avait suivi l'avis du Grand rabbin, refusant l'en-

* INSTITUT DE DROIT LOCAL ALSACIEN
MOSELLAN,
8 rue des écrivains
67000 Strasbourg.
03.88.35.55.22

terrement d'un jeune juif dans le cimetière israélite local car ce jeune n'appartenait pas au consistoire central. Le maire a l'autorité d'inhumation, il n'a pas à entrer dans les considérations religieuses. Toute personne doit être inhumée.

Il subsiste quelques problèmes en région PACA, où une ville avait construit un cimetière pour la communauté israélite, mais cette dernière l'a refusé pour des raisons d'orientations. L'important est d'**arriver à un accord entre la loi et les usages.**

Ceci ne suppose pas de révolutionner les esprits, les choses sont en train d'évoluer positivement, d'autant plus que les générations se succèdent, les gens ont fait des études, et connaissent la loi et sont donc partisans d'un accord amiable avec les autorités. Il ne s'agit pas de déroger, mais de trouver un compromis entre ce que la loi peut exiger (il ne faut pas transiger, il faut être ferme sur un certain nombre de domaines) et les usages.

MIEUX CONNAITRE L'ISLAM EN ALSACE

LES RÉALITÉS DE L'ISLAM EN ALSACE

Franck FREGOSI

Chargé de recherche au
CNRS

Laboratoire "Société, droit et
religion en Europe"

A l'exemple de ce que l'on observe à l'échelon national, **l'islam en Alsace est aussi pluriel** dans ses composantes démographiques, culturelles religieuses. Nul ne peut plus désormais localement contester sérieusement la réalité sociale de l'implantation, voire de l'enracinement de l'islam en Alsace et surtout les problèmes pratiques et les questions que soulève celle-ci notamment pour les collectivités locales, même si cette présence n'a pas la même profondeur historique que le catholicisme, le protestantisme ou le judaïsme, sauf à vouloir faire preuve d'une cécité volontaire (en grande partie idéologique !) ou pire de s'enfermer dans une vision figée de l'identité régionale et du paysage religieux alsacien en pleine mutation, dont l'islam constitue une des composantes fortes.

Les problèmes auxquels les élus locaux sont confrontés s'agissant de l'islam sont à la fois semblables à ceux de leurs collègues de vieille France, et néanmoins spécifiques. Ce qui diffère c'est le panel plus large des **réponses institutionnelles et juridiques** à leur disposition que dans le reste de la France notamment de part le droit local alsacien-mosellan.

Mon propos consistera donc en une présentation synthétique du paysage islamique alsacien, de ses composantes démographiques, des sensibilités religieuses présentes, des dynamiques qui le traversent, et des besoins exprimés par ces populations via leurs associations.

APERÇU DÉMOGRAPHIQUE

Selon un sondage des *Dernières Nouvelles d'Alsace ISERCO* d'octobre 1998, réalisé par l'Institut du Droit Local en partenariat avec le laboratoire de l'Université Robert Schuman " Société, Droit et Religion en

Europe " associé au CNRS, **les musulmans constitueraient en Alsace-Moselle** (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle) **le troisième groupe religieux** après celui des catholiques (71 %) et juste derrière les protestants (8 %) avec 7 %, les israélites étant estimés sur l'ensemble des trois départements à 1 % de la population globale. A titre comparatif, à l'échelle nationale, l'islam est sociologiquement la deuxième religion par le nombre de ses fidèles estimés entre 3 et 5 millions.

Sur **l'ensemble de l'Alsace**, la population d'origine musulmane est estimée entre 80 et 100 000 personnes (**4 % de la population globale**) dont près du quart réside dans l'agglomération strasbourgeoise, pour la Moselle la population musulmane est estimée à 13%. Les musulmans en Alsace sont en fait à **60% maghrébins** d'origine (toutes nationalités confondues), **30% originaires de Turquie** et **10% de l'Afrique sub-saharienne et du Moyen Orient**. La répartition par groupes nationaux varie sensiblement d'un département à l'autre.

Dans le **Haut-Rhin**, historiquement les Algériens sont majoritaires, mais d'après les données du Recensement Général de la Population de l'INSEE de 1999, ils ne représentent plus que 23 % des étrangers derrière les Turcs qui représentent à présent 31%, viennent ensuite les Marocains. Ils sont principalement implantés à Mulhouse et à l'extrémité sud de l'Alsace (communes de Saint-Louis, Altkirch, Ferrette notamment).

Dans le **Bas-Rhin**, les Turcs restent majoritaires dans l'ensemble du département, où ils représentent 20% des étrangers et près de 10% de la population globale. La ville de Strasbourg constitue une exception de par la prédominance des Marocains et des Turcs. Notons que les Turcs sont principalement implantés à 43% en zone urbaine (Strasbourg, Mulhouse, Colmar), dans des villes moyennes et petites (Haguenau, Barr, Obernai...), mais aussi, ce qui constitue en soit une originalité en zone rurale (Niederhaslach...).

En plus des étrangers originaires de pays de tradition musulmane, la population musulmane se compose également de **citoyens français de religion musulmane**. Il s'agit soit de personnes ayant acquis la nationalité française par naturalisation, soit d'enfants de couples d'étrangers nés en France (environ 10 000), ou encore de rapatriés d'Algérie de confession musulmane (harkis) et de leurs descendants (10 à 12 000 personnes), principalement localisés dans le Bas-Rhin. Il y a enfin des français de souche convertis à l'islam, dont le nombre est estimé à plusieurs centaines, en grande majorité des universitaires, des membres de professions libérales et quelques "jeunes de banlieues". L'islam en Alsace tend donc progressivement, là comme ailleurs dans le reste du territoire national, à devenir démographiquement une réalité bien nationale, interpellant un nombre sans cesse croissant de citoyens français.

Ce point est doré et déjà devenu **un enjeu électoral**, si j'en juge

par les dernières élections municipales, où l'islam a largement fait irruption dans le débat électoral directement ou indirectement. Qu'il s'agisse des questions de construction de mosquées dont l'extrême droite et les régionalistes d' "Alsace d'abord" ont fait leur fonds permanent de commerce mais également par le fait qu'un nombre croissant de musulmans résidant en Alsace sont des électeurs et que certains figuraient sur les listes des différentes formations politiques de droite comme de gauche.

On a même vu dans certaines villes des candidats se mettre à visiter des mosquées pour solliciter les scrutins des électeurs musulmans. Mon propos se borne à constater un fait localement émergent qui, ailleurs est largement attesté (Marseille) et s'inscrit dans une certaine histoire et une tradition de gestion du pluralisme ethnique et religieux.

La **diversité des origines nationales** des populations musulmanes en Alsace (marocaines, turques et algériennes) **implique des attitudes et des comportements religieux contrastés** et partant, en amont, **des besoins différenciés**. C'est en tout cas ce que tend à établir l'enquête menée en 1992 par Michèle TRIBALAT* dans le cadre de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), et que vient de confirmer le sondage du Monde/IFOP/Le Point réalisé en septembre dernier. La première étude consacrée aux populations étrangères issues de l'immigration en France, montre par exemple, s'agissant de la pratique religieuse (fréquentation des lieux de prière, accomplissement des prières canoniques quotidiennes, respect des interdits alimentaires...) et du sentiment d'appartenance religieuse (le fait de se déclarer musulman ou non), que les personnes d'origine algérienne, au plan sociologique, figurent parmi les musulmans peu observants.

L'étude de M. TRIBALAT révèle en effet des pourcentages élevés, parmi ces populations, de personnes se déclarant sans religion ou en tout cas peu observantes; notamment les plus jeunes, près de 70 % des enquêtés. Parmi les Algériens, les kabyles sont les plus détachés de toute pratique effective¹ de même que les Kurdes vis-à-vis des Turcs. A l'opposé, **les Turcs et les Marocains s'avèrent plus pratiquants à 40%**. Il va sans dire que ces considérations, toutes proportions gardées, appliquées aux configurations alsaciennes, constituent **un des paramètres qui ne devrait pas manquer d'intervenir dans la prise en compte des demandes culturelles** des musulmans locaux. Elles peuvent ainsi, en partie, permettre de mieux comprendre, dans le cas de Strasbourg, l'intérêt manifesté par nombre d'associations et d'individus d'origine algérienne en faveur d'un institut à vocation prioritairement culturel en lieu et place d'une mosquée centrale !

Michèle TRIBALAT

Faire France

Une enquête sur les immigrés et leurs enfants

1995, 231p ed. La découverte.

¹ *Alors que les berbérophones du Maroc semblent, selon l'étude de Tribalat, plus pratiquant que leurs compatriotes arabophones!*

I COURANTS ET SENSIBILITÉS RELIGIEUSES

Les **musulmans d'Alsace** sont majoritairement des **sunnites**, principale composante religieuse de l'islam mondial, de rite malikite pour les Maghrébins, hanafite pour les Turcs (chaféite pour les Kurdes). Les associations musulmanes locales reproduisent l'ensemble des sensibilités religieuses (piétisme, traditionalisme, réformisme...) mais aussi parfois politiques qui traversent actuellement l'ensemble du monde musulman. Il convient par exemple de signaler outre l'existence d'**associations** gérant des salles de prière évoluant dans la proximité **idéologique des consulats étrangers** turcs ou maghrébins, d'autres **associations proches de partis politiques étrangers** (surtout dans l'immigration turque!). Présence également de **confréries** reflétant l'islam soufi, mystique assez discrètes et plutôt cantonnées dans la sphère d'une pratique religieuse intense et intérieure, avec parfois quelques prolongements politiques notamment du côté turc avec les *Süleymanci* (Strasbourg, Gundershoffen), d'autres en cours d'installation comme l'orthodoxe *Naqshibandiyya*, ou de cercles informels liés à la *Qadiriyya*, ou à d'autres confréries venant d'autres parties du monde musulman (*Allawiya*...).

Il convient également de signaler l'existence d'**associations** qui évoluent **en marge des grandes fédérations musulmanes nationales** et cultivent une certaine forme d'indépendance.

Autre phénomène **émergeant**, l'existence d'un **tissu associatif jeune** musulman qui s'efforce de répondre et de relayer au plan local les aspirations des jeunes générations musulmanes. Ces associations déploient leurs actions le plus souvent à l'échelle de quartiers d'une ville et vont du soutien scolaire apporté aux plus jeunes, à l'animation sportive et culturelle voire des tentatives de médiation.

A noter également la présence ultra minoritaire d'un **islam chiite** qui concerne formellement une population d'origine iranienne (et quelques azéris de nationalité-turque) qui le plus souvent n'entretient avec la religion que **des liens distancés non exclusifs** d'autres pratiques culturelles et festives comme la célébration du *Nawruz* (Nouvel An iranien marquant le retour du Printemps).

Présence également d'un **islam " parallèle "** de type hétérodoxe parmi les populations **Alévis originaires de Turquie** (Turcs et Kurdes), ce qui représente de 20 à 30 % des turcs résidents en Alsace-Moselle.

I MOSQUÉES ET SALLES DE PRIERES D'ALSACE

La population musulmane d'Alsace disposerait approximativement d'un peu plus d'une **centaine de lieux de culte**. **Aucun** d'entre-eux, acquis par les musulmans (ou mis à leur disposition par les mairies) pour l'exercice du culte, n'a été au préalable **construits à cette fin, sauf à Mulhouse** où devrait voir le jour prochainement dans le quartier de Bourtzwiller, la première mosquée d'Alsace construite à cette fin.

Aussi s'agit-il généralement, d'usines désaffectées ou d'anciens hangars, quelques maisons d'habitation, voire une caserne désaffectée, mais plus fréquemment des appartements HLM aménagés et des caves. Architecturalement, **ces lieux de culte ne se distinguent pas des autres bâtiments environnants, ni n'arborent extérieurement un emblème confessionnel distinctif**. Seules exceptions notables : sur une mosquée de Mulhouse, flotte en permanence un drapeau vert portant en langue arabe la profession de foi musulmane, qui est également le drapeau saoudien; à Strasbourg, la mosquée du Faubourg de Pierre, située dans une impasse, dispose d'un embrasement de porte de style oriental au centre duquel figure en arabe et en français l'inscription : mosquée de Strasbourg.

La plupart des lieux de culte musulmans d'Alsace, reproduisent généralement les clivages nationaux maghrébins / turcs essentiellement. **Les musulmans se réunissent le plus souvent en fonction d'affinités ethnico-nationales plus que religieuses**.

Rares sont les mosquées fréquentées à la fois par des maghrébins et des turcs !

A côté de la mosquée, on assiste à la constitution progressive d'un **espace islamique** composé de structures, de commerces qui implicitement ou explicitement font référence à l'islam.

Ce processus urbain de **visibilisation de l'islam au quotidien**, auquel le port du foulard participe, s'accompagne localement, principalement de la multiplication d'espaces commerciaux (*halal business*) : épiceries orientales, boucheries réputées islamiques, sans oublier des librairies diffusant de la littérature islamique.

Dans l'ensemble de l'Alsace, comme dans le reste de la France, s'observe une **territorialisation de l'implantation des populations musulmanes** généralement dans les quartiers périphériques des villes et massivement dans les secteurs d'habitat social. Sauf rares exceptions, la localisation des salles de prière épouse celle des lieux de résidence.

L'ensemble de ces quartiers dispose de manière plus ou moins systématique selon les agglomérations de **lieux de culte de proximité** sous la forme de modestes et souvent précaires salles de prière dont

la capacité d'accueil ne répond vraisemblablement plus de nos jours aux besoins culturels des fidèles notamment au moment des grandes solennités (mois de ramadan en particulier) qui rythment l'année liturgique musulmane.

Le **personnel culturel** qui dessert ces salles de prière et ces lieux de culte musulmans est composé généralement:

- soit des **imams professionnels formés dans les pays d'origine** (Maghreb, Turquie). Ceux-ci sont nommés, envoyés en France et rémunérés directement par des gouvernements étrangers pour une durée limitée,
- soit des **imams bénévoles** ayant une connaissance religieuse basique quoique supérieure à la majorité des fidèles et qui ont par ailleurs une autre profession, d'autres activités (étudiants, retraités...),
- soit des **imams** qui sont directement **rémunérés** par l'association qui les emploie et est supposée leur garantir une protection sociale adaptée.

L'**imam** en plus de ses attributions culturelles (direction des prières, prône du Vendredi ...), de ses tâches d'enseignement (enseignement coranique, apprentissage de la langue arabe voire turque) **se mue souvent en éducateur, en médiateur interculturel et parfois en interlocuteur des autorités religieuses et publiques**. Ce que l'on observe également sur le terrain c'est souvent l'existence dans la plupart des associations musulmanes d'une réelle division du travail entre le président de l'association qui est en charge des aspects administratifs et des contacts officiels et l'imam en charge du culturel et du caritatif.

En matière d'**abattage rituel**, les associations et les mosquées locales peuvent soit **passer un accord avec l'un des trois organismes religieux habilités** nationalement par le Ministère de l'Agriculture (Institut Musulman de la Mosquée de Paris, Grande Mosquée de Lyon, Centre islamique d'Evry) qui leur fait alors bénéficier de son agrément, soit elles ont dans la majorité des cas recours à des **sacrificateurs agréés individuellement par la préfecture**. Ces sacrificateurs sont souvent eux-mêmes responsables de boucheries artisanales ou grossistes, voire salariés d'abattoirs publics ou privés.

REVENDICATIONS DES GROUPES MUSULMANS

Les revendications actuelles des groupes musulmans à l'échelon régional sont **principalement relayées par le tissu associatif local** composé d'associations inscrites simples (sans spécification d'un objet exclusivement culturel) avec des raisons sociales diverses incluant les vocables culturel, islamique voire des mentions d'origines nationales (turque, maghrébine, africaine...) portant par ordre d'importance sur :

- l'amélioration des **conditions d'exercice public du culte** (ouverture de salles de prière, construction de mosquées, réaménagement des salles existantes...) (compétence des maires);
- la **création ou l'extension des carrés musulmans** dans les cimetières communaux (compétence des maires);
- la mise à disposition d'**espaces adaptés et contrôlés pour l'abattage rituel** principalement lors de la fête du sacrifice (ressort normalement des préfetures et de leurs services vétérinaires);
- la création d'une **filière de théologie musulmane** dans le cadre de **l'université publique** (ressort du Ministère de l'Education Nationale);
- la mise en place d'**instituts privés de formation d'imams** à l'échelon local et national (ressort communautaire avec aides publiques);
- la distribution de **repas halal** pour les musulmans dans les cantines scolaires, restaurants universitaires, hôpitaux (compétence des maires, des établissements hospitaliers...);
- la désignation d'**aumôniers pour les hôpitaux et les centres pénitentiaires** (ressort des établissements hospitaliers et du Ministère de la Justice);
- l'enseignement de **cours de religion musulmane dans les établissements scolaires du secondaire** (ressort du rectorat).

Trois villes alsaciennes (Strasbourg, Mulhouse, Colmar) ont récemment pris des décisions de mise à disposition par **bail emphytéotique** de terrains communaux à destination d'associations musulmanes locales ayant un objet culturel en vue de la construction de mosquées. L'ancienne municipalité socialiste de Strasbourg avait même prévu de participer financièrement à hauteur de 10 % aux frais de construction de l'édifice, accordant au culte musulman un soutien public équivalent à celui dont bénéficient les autres cultes en matière de construction d'édifice culturel.

De même depuis **1996 existe un projet formalisé** par le professeur Etienne TROCMÉ de **création d'un cursus de théologie** dans le cadre de l'Université strasbourgeoise Marc Bloch. Ce projet n'a pas encore débouché sur une réalisation concrète, faute d'une volonté locale des autorités universitaires, alors que la conjoncture internationale (11 septembre 2001) de mon point de vue vient hélas confirmer l'urgence de réfléchir et de mettre sur pied des instituts susceptibles de **former des cadres musulmans sur place** en lieu et place des traditionnelles filières d'importation de cadres et d'imams en provenance des pays musulmans qui n'ont pas été vraiment préparés à leur mission en Europe dans des sociétés à la fois non musulmanes et

sécularisées, dans lesquelles la dimension et les institutions religieuses ont perdu de leur assise sociale. Il semble, comble du paradoxe que certains milieux parisiens sont maintenant convaincus de l'utilité et de l'urgence sociale d'un tel projet, là où les locaux restent dans l'expectative souvent par crainte de réveiller la polémique sur le statut culturel local.

CULTE MUSULMAN ET DROIT LOCAL

A ce sujet et afin de dissiper tout malentendu, il faut rappeler que seul le groupe des français musulmans (harkis et leurs enfants) est à l'heure actuelle l'un des rares groupes musulman qui réclame avec le plus de force et de façon systématique l'extension du droit culturel local au culte musulman. Les autres groupes musulmans n'en font pas une priorité.

De même à propos de l'enseignement de la religion musulmane dans les écoles publiques, les demandes sont encore au stade embryonnaire en raison d'autres dossiers plus urgents comme les lieux de culte. Mais la demande existe bien et certains groupes de musulmans sont toujours dans l'attente de réponses précises de la part de l'administration compétente en l'occurrence le rectorat !

Certes le droit culturel local favorise à ce jour trois cultes ce qui semble satisfaire une majorité de la population, pour autant, **la situation juridique qui prévaut en Alsace, n'est pas d'un bloc ni totalement figée et peut même permettre une prise en compte du culte musulman plus effective.**

Certes, en l'absence de texte précisant la procédure légale à suivre pour la reconnaissance d'un nouveau culte, le culte musulman ne peut espérer bénéficier des mêmes avantages que les cultes dits reconnus; il peut toutefois profiter d'un certain nombre de dispositions et d'avantages non négligeables via le droit privé local en matière associative. **Les associations musulmanes relèvent en Alsace du droit local des associations** (articles 21-79 du Code civil local, loi d'Empire du 19 avril 1908 et ordonnance ministérielle du 22 avril 1908) et peuvent bénéficier de soutiens spécifiques si leur objet est strictement culturel. Ce système concilie une **organisation relativement souple** (absence de statut type imposé par l'administration...), des **avantages** (soutiens économiques, subventionnement) et une **intervention de l'administration**, que la jurisprudence administrative a contribué à limiter aux seules nécessités de l'**ordre public**².

Les collectivités religieuses non reconnues, ayant une activité strictement **culturelle**, peuvent ainsi, au même titre que les cultes dits reconnus, **être subventionnées volontairement par les collectivités territoriales**. Dans les faits comme c'est le cas à Strasbourg pour la communauté turque (également à Haguenau pour des magh-

² Pour plus de précision voir l'article exhaustif de Francis MESSNER intitulé "le statut des cultes non reconnus en Alsace Moselle", in *Revue de Droit Local*, janvier 1997, n°20.

3 *idem* pp11-16

rébins) la ville met généralement à la disposition d'une association un local pour l'exercice du culte. Néanmoins cette **possibilité n'est pas utilisée intégralement** par toutes les associations musulmanes. S'ajoutent à cela diverses **subventions indirectes** sous la forme d'exonérations fiscales (impôts fonciers bâti depuis 1994, taxe locale d'équipement, taxe d'habitation pour les locaux affectés au culte...) et taux réduits pour certains impôts et taxes (mécénat, taux départemental d'enregistrement, impôt sur les sociétés³ ...).

Les associations musulmanes inscrites à but culturel, n'ont sans doute qu'imparfaitement encore pu apprécier toute la richesse des solutions ponctuelles que peut apporter à leurs problèmes quotidiens, cet outil juridique qu'est le droit local. Il faut cependant signaler que **le devenir institutionnel de l'islam en Alsace** est également **subordonné à l'instauration d'un réel climat de confiance entre les associations musulmanes et les collectivités locales.**

C'est là un vaste chantier mais qui à mon sens représente un passage obligé pour à la fois **sortir l'exercice du culte musulman d'une certaine précarité** source de tous les ressentiments et de tous les fantasmes et en même temps **responsabiliser les musulmans investis par leurs communautés** (allusion aux prochaines élections pour désigner le Conseil français du culte musulman) et **rassurer des responsables de collectivités locales** qui peuvent parfois légitimement être désemparés par la présence et les demandes de collectivités religieuses ayant une organisation différente de celles des autres cultes traditionnels.

LA POPULATION TURQUE EN ALSACE : REGARD SUR UN ISLAM "IMPORTÉ"

Stéphane DE TAPIA

Chargé de recherche au
CNRS

Département d'études
turques

Ce texte est une reprise de l'intervention orale présentée aux élus locaux et membres de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville le 2 mars 2002 dans le cadre de la Journée " Islam et Elus ".

Il a été remanié à l'usage des lecteurs pour une meilleure compréhension des faits exposés sur une base documentaire (cartes et documents présentés par rétro-projecteur). Certaines précisions ont été ajoutées.

LA TURQUIE : UN ETAT CENTRALISÉ, MULTIETHNIQUE ET MULTICONFESSIONNEL

LA CONSTRUCTION HISTORIQUE

✓ *Une notion d'échelle*

Etant au départ géographe, je vais vous parler des Turcs vivant en Alsace en jouant sur **la notion d'échelle**. Jouer sur le local et le transnational, quand on parle de migration turque, est une nécessité. Parce qu'en Alsace, l'actualité de l'immigration, depuis les années 60 ou plus précisément depuis les années 1970, a souvent été turque, à l'arrivée des premiers migrants et plus encore lorsque leur visibilité s'est accrue avec l'entrée des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial. Ces immigrés généralement discrets défraient parfois la chronique dans la presse régionale, en raison de tel ou tel incident familial ou délictueux, parfois pour des actes graves difficilement compréhensibles hors contexte. Ils sont en tous cas suffisamment différents des immigrés maghrébins -avec qui ils ne s'entendent pas toujours très bien, malgré leur appartenance commune à l'islam- pour que l'incompréhension s'installe.

Se rattachant, d'une part, de très près à ce qui se passe en Allemagne et, d'autre part, malgré 45 ans de migration, toujours à l'actualité et au territoire turc (relations par le biais de la télévision satellitaire, du

téléphone, des vacances, des retours), il faut voir que cette immigration turque d'Alsace n'est pas un cas isolé. Souvent d'ailleurs, la présence turque a pu être repérée dans les quartiers " HLM " - ou équivalant dans d'autres pays - un peu dans toute l'Europe par une floraison d'antennes satellites.

✓ ***Un monde turcophone massivement mais pas uniquement musulman***

Jouer sur les échelles (transnational, national, régional et local), c'est d'abord rappeler que les Turcs sont les habitants de la Turquie, mais que ce pays fait partie d'un espace beaucoup plus vaste, monde turcophone en grande partie musulman, mais pas seulement. Les Turcs (de Turquie) ou Turks (de même origine linguistique, mais citoyens d'autres pays) peuvent être israélites, chrétiens, bouddhistes (ces derniers plutôt en Asie Centrale⁴). La Turquie appartient sans conteste au monde musulman avec la particularité toutefois d'être un Etat laïc depuis les années 1920. L'actuelle population turque est issue de nombreuses strates de populations autochtones et de flux migratoires complexes, originaires d'espaces aussi divers que l'Asie Centrale, les Balkans, le Caucase et les steppes russes.

Dans ce monde turco-musulman, dit aussi turco-iranien tant les deux cultures se sont trouvées imbriquées depuis le Moyen Age, l'Azerbaïdjan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, la Kirghizie, sont aussi des états turcophones et laïcs et nombre de minorités turcophones vivent également sous des régimes laïcs, voire même officiellement athées (régimes soviétique ou maoïste).

✓ ***L'Islam turc est très politisé***

La religion principale des Turcs est l'Islam. Mais c'est un Islam très particulier, souvent et presque par définition très politisé, à la fois parce que l'Etat a depuis longtemps politisé et instrumentalisé l'Islam, mais aussi parce que les croyants et les pratiquants ont une relation très particulière avec un état central qui a souvent été empire multinational ou multiethnique et en tous cas multiconfessionnel. La vision des croyants est une vision souvent très politique, mais cela demande explication.

4 Les spécialistes (historiens, linguistes, politologues...) utilisent les adjectifs " turc " et " turcique " pour différencier habitants de la République de Turquie, immense majorité des immigrés turcophones présents en Europe et habitants des nouvelles républiques issues de l'URSS, eux aussi turcophones (Azéris, Kazakhs, Ouzbeks, Kirghizes, Turkmènes, Tatars), voire de l'ouest chinois (Oïgours). Ces derniers commencent à apparaître dans le paysage migratoire, mais encore très rarement en France.

✓ *Un état laïc " à la turque "*

5 Tanrı, le Dieu Ciel Eternel des Turcs chamansites - le mot est parfois utilisé pour désigner Allah - renvoi au mongol Tengri et au chinois Tien. Le ciel est symbole d'éternité.

L'état est laïc, mais la définition turque de la laïcité ne correspond pas à la celle de la France. Je dirais plutôt que cette définition turque de la laïcité correspondrait plutôt à une définition " à la chinoise " ou au moins à la vision du monde qu'avaient les gouvernants sino-mongols. Le principe est celui-ci : le souverain, l'empereur chinois, le grand khan mongol est le " fils du Ciel " et représente le Ciel auprès de ces sujets ⁵. L'autorité de l'Etat est littéralement transcendante. Chez les Turcs, on retrouve à peu près la même idée, un Etat central puissant qui représente quelque chose de transcendant, qui fait qu'on se sent rattaché au souverain, vicaire du Ciel. L'Etat, le pouvoir, l'autorité, sont des principes primordiaux dans des sociétés d'origines nomades, d'abord guerrières, en tout cas très fortement hiérarchisées et militarisées. La " laïcité " des Turcs et des Mongols est ainsi faite de tolérance, de dialogue interreligieux et de curiosité, mais sous condition de ne jamais remettre en question l'ordre établi, personnifié par l'Etat et le souverain. La religion est instrument de maintien de l'ordre dans un contexte où différences ethniques, linguistiques, religieuses... sont admises pour peu qu'elles ne remettent pas en cause la suprématie du pouvoir politique. On est là bien loin de la définition française de la laïcité, séparation de l'Eglise et de l'Etat. La religion -les religions- est d'abord instrument de contrôle de la population par le pouvoir, mais contrairement au principe européen " *cujus regio, ejus religio* ", les souverains Turcs laissent les croyants libres de leurs appartenances religieuses. Leur statut est réglé par la *charia* : Chrétiens et Juifs sont autonomes, soumis à capitation.

6 On observe aux guichets des étrangers des préfectures ou dans toutes les administrations les capacités turques à jouer sur la légalité, les subventions... mais aussi dans les relations avec les municipalités pour négocier des positions collectives (associations, fêtes, lieux de culte).

Mais en Turquie ottomane, cet Etat est en même temps lointain et difficilement intégré par les paysans ou nomades. Il est pesant (service militaire, servitudes, taxes...), envahissant (les archives ottomanes sont étonnantes, depuis le comptage des abricotiers en Bulgarie jusqu'à la taxation de l'usage des pâturages nomades estivaux dans le Taurus !). L'une des conséquences en est toute une série de stratégies de contournement de l'administration (clientélisme, corruption, fraude fiscale, contrebande...). L'Etat et ses représentants sont à la fois respectés et craints comme détenteurs de l'autorité et contournés par les administrés qui de fait ont appris à composer ⁶.

✓ *Les courants religieux turcs liés à la construction historique du pays*

Il faut remettre l'Islam turc dans son contexte historique. Originaires d'Asie Centrale et même de Haute Asie (région sous influence chinoise), les Turcs sont musulmans depuis le VIII^{ème} siècle après JC. Mais cette islamisation a été très progressive : certaines populations d'Asie Centrale ne sont musulmanes que depuis 100 à 150 ans seulement. Il y a des distorsions dans les pratiques de l'Islam sachant qu'il est d'abord un composé de plusieurs islams réunis par le jeu extrêmement complexe des migrations : migrations internes à l'Empire ottoman qui, on doit le rappeler, se sont étendues de l'Algérie à l'Irak et de la Hongrie au Caucase, mais aussi sur l'ensemble des territoires voisins de l'Empire, entre monde turc et monde iranien ou arabe.

Les initiateurs de l'Islam turc sont plus les Iraniens que les Arabes. De ce fait, il se démarque assez profondément de l'Islam arabe initial. Ainsi, le filtre iranien explique le caractère souvent hétérodoxe de multiples composantes très liées au soufisme ⁷. On peut donner l'exemple d'une composante extrêmement importante de l'islam anatolien ⁸ et que d'aucuns en Turquie n'acceptent pas comme musulmane. Cette population très présente en Alsace est celle des Alévis⁹. Qu'est-ce que l'alévisme ? Une religion - les intéressés préfèrent le définir comme une philosophie, une vision du monde - qui se rattache comme pour les Iraniens ou les Irakiens par Ali au chiisme ¹⁰, mais pourtant les Alévis ne se reconnaissent pas comme chiites. L'alévisme a sans conteste des origines musulmanes, mais il charrie dans sa mémoire, dans son historicité, dans sa profondeur, des éléments très anciens, manichéens, iraniens ou bouddhistes. Le débat est ouvert chez les chercheurs : par exemple le Professeur MÉLIKOFF, spécialiste de l'alévisme et du bektachisme, Directrice du Département d'Etudes Turques de Strasbourg de 1968 à 1990, insiste sur les composantes chamaniques, bouddhistes, manichéennes de cette croyance tandis que d'autres, comme Hans-Lukas KIESER, un collègue Suisse, parle plutôt d'éléments issus du substrat chrétien que les Turcs ont été amenés à connaître lors de leur irruption au XI^{ème} siècle en Anatolie et qu'ils ont côtoyé très longtemps, parfois jusqu'aux années 1920 (départ des Grecs d'Anatolie, nombreux à Istanbul, Izmir, dans le Pont, en Cappadoce...).

Rien n'est exclu, les recherches ont sans doute encore des progrès à faire dans ce domaine très sensible en Turquie. Il convient là encore de se situer dans le contexte historique et régional du Moyen-Orient.

Arrivant d'Asie Centrale et de Haute Asie, les Turcs se surimposent aux populations autochtones, en majorité chrétiennes à cette époque médiévale (11^{ème}-12^{ème} siècles, époque des Croisades), en passant par l'Iran et ayant côtoyé hétérodoxie et soufisme. Quand finalement, ils s'installeront dans ce qui sera l'actuelle Turquie, à l'époque le sultanat de Rum (littéralement le sultanat de Rome), l'empereur ottoman se dira aussi empereur de Rome (Kaysar-i Rum) parmi ses très nomb-

7 Soufisme : une voie ésotérique de l'Islam qui privilégie l'expérience directe, personnelle du divin.

8 En rappelant que l'Anatolie désigne la Turquie asiatique, ancienne Asie mineure.

9 Alévis : Ils sont issus d'un tronç chiite, culte qu'ils rendent à Ali - d'où leur nom-, les Alévis forment presque ¼ de la population turque, soit environ 15 millions de personnes.

10 Chiisme : la différence entre le chiisme et le sunnisme vient d'une crise de légitimité politique au moment de la mort du Prophète Mohammed. Cette branche commémore le martyr des imams fondateurs, descendants d'Ali (le cousin et gendre du prophète). Les chiites le considèrent comme seul successeur légitime du prophète. Il est pour eux le premier imam.

11 1517 est la date de la prise du Caire par l'armée ottomane. Jusqu'alors, ce sont d'autres Turcs, les Mamelouks, dynastie créée par des esclaves militaires, qui gouvernent l'Égypte. Le Calife abbaside est emmené à Istanbul tandis que le Chérif de la Mecque confie au Sultan les lieux saints.

12 Mufti : Fonctionnaire juriste qui peut prendre des décisions de portée religieuse appelées fatwa.

13 Chaféisme : un des quatre rites du sunnisme. Les quatre courants sont le hanafisme, le malékisme, le chaféisme et le hanbalisme. De ce dernier rite est issu le wahhabisme de l'Arabie saoudi-

reux titres. Il reprend, en installant le siège du pouvoir en 1453 à Constantinople, future Istanbul et en prenant le contrôle de Sainte Sophie, modèle des mosquées ottomanes, toute les traditions byzantines et romaines, se faisant ainsi le champion de la romanité, du classicisme, de la légitimité impériale face aux Chrétiens d'orient et d'occident. Champion de la romanité et de l'islam orthodoxe, le Sultan devient en 1517 le Calife, commandeur des croyants, successeur du Prophète¹¹. Parallèlement, l'empire connaît l'émergence de nombreux groupes hétérodoxes -on aurait dit pour l'Union Soviétique, l'émergence d'un islam parallèle, non officiel-, dont le plus connu à l'étranger, même s'il apparaît aujourd'hui un peu folklorisé, est sans doute celui des Mevlevî de la ville de Konya en Anatolie centrale (Derviches tourneurs), importants dans la tradition turque. Leur vision du monde est très particulière et se rattache à cet islam confrérique dont parlait précédemment Franck FRÉGOSI. De très nombreuses écoles théologiques coexistent aux côtés de l'orthodoxie personnifiée par le Sultan - Calife et le Sheykh-ül Islam, garant de la *sunna* (tradition musulmane) certaines locales, d'autres importées d'Asie Centrale ou des Balkans, parfois très déviantes par rapport à cette orthodoxie officielle, somme toute assez souple car issue de la tradition hanéfite qui met en avant la capacité de raisonnement et la responsabilité de l'être humain.

Autre élément historique majeur, l'Empire ottoman s'impose sur un territoire qui est par définition pluriconfessionnel et pluriethnique. Le sultanat se construit sur un substrat de population gréco-byzantine qui perdurera jusqu'à l'année 1923, date des grands échanges de populations. On parle en grec de la Grande Catastrophe pour qualifier cette période noire : la présence hellénique ferme une page de presque 2800 ans !

En fait beaucoup de Turcs peuvent se réclamer de racines grecques, tout en étant musulmans, comme ce collègue originaire de Trabzon dont le grand-père ou l'arrière-grand-père était mufti¹² - un personnage important dans la hiérarchie religieuse locale- mais parlait le grec : c'est donc un grec musulman. Autre exemple, celui d'Arméniens musulmans islamisés au 15^{ème} siècle et par conséquent non touchés par les événements de 1915-1922. Si les côtes, mais aussi la Cappadoce, sont avant les années 1920 souvent peuplées de Grecs, l'Anatolie centrale est plutôt musulmane et turcophone. Mais existent bien d'autres populations autochtones : les Arméniens vers le nord-Est, les Kurdes musulmans depuis bien longtemps, mais musulmans de rite différent des Turcs, souvent de **rite chaféite**¹³. Là encore s'intercalent, entre Kurdes chaféites et Turcs sunnites hanéfites, les Alévis qui peuvent être, ethniquement parlant, aussi bien Turcs que Kurdes. Une minorité kurde est de **confession yézidie** et l'on a pu connaître des Kurdes juifs, aujourd'hui émigrés en Israël ! Enfin Arabes, souvent **chrétiens de rites orientaux** (Syriaques, Chaldéens se rattachant à Rome, " Grecs orthodoxes " du Hatay arabophones, Nestoriens issus d'une vieille hérésie médiévale), mais aussi musulmans qui peuvent là

aussi se rattacher au sunnisme comme au chiisme. Ces derniers dits Djaferî ou Nusayrî étant proches des Alaouites syriens !

Il faut donc imaginer une véritable **mosaïque confessionnelle** où les musulmans d'origine turque sont l'élément dirigeant (Palais impérial, Armée, Administration... mais aussi paysans et nomades), les minorités autochtones ou étrangères non turques (Arméniens, Grecs, Juifs sépharades originaires d'Espagne et accueillis en 1492) sont souvent artisans et commerçants, mais aussi paysans admis comme adeptes des " religions du Livre " (Torah, Bible, Coran). C'est le système des millets où chaque " nation " est autonome, gère elle-même son statut personnel et familial, rend justice sous l'autorité d'un patriarche. A ces populations autochtones ou anciennement installées s'ajouteront à partir de 1771-1783, date de l'invasion de la Crimée tatare par les Russes, de très nombreuses populations immigrées (Balkaniques, Caucasiens, Tatars...).

Ces appartenances confessionnelles ont tendance à **jouer un rôle éminent en émigration**. On relève par exemple des associations aléviées depuis quelques années en Alsace, avec un discours qui, sous couvert d'humanisme et d'intégration, peut, parfois, rejoindre le discours nationaliste kurde, plus rarement rejoindre un nationalisme plus turquiste. Chez les nationalistes turcs, on retrouve parfois l'idée selon laquelle les Alévis sont des musulmans plus proches de la turcité originelle, relevant justement de pratiques issues du chamanisme asiatique. En conséquence, il conviendrait de mieux les intégrer, de les " récupérer " sous couvert de la Délégation des Affaires Religieuses, sous tutelle du Premier Ministre. Si l'on emploie le vocabulaire de la finance, on pourrait dire que les Alévis sont visés par une OPA (offre publique d'achat) qui n'est pas isolée car le PKK kurde lui aussi a créé une organisation pour attirer le mécontentement des Alévis kurdes tout en niant l'existence de l'alévisme turc.

On dit toujours que dans l'Islam il n'y a pas de clergé, mais **il y a bien un clergé turc** : 63 000 mosquées appartiennent à cette Délégation, 2000 mosquées, généralement monuments historiques, appartiennent à la Direction des Fondations Religieuses (en arabe waqf, en turc vakıf). Enfin 70 000 serviteurs du culte, appointés par l'Etat, avec un statut de fonctionnaire, ont pour rôle de gérer les lieux de culte, conduire la prière et le prêche, enseigner la religion aux enfants... Certains justement sont détachés à l'étranger pour remplir les mêmes fonctions auprès des immigrés : ce sont ces imams qui dépendent du Consulat général de Strasbourg pour la France de l'est.

→ Cet aspect pluriconfessionnel et multiethnique est extrêmement important parce que les Turcs, depuis des siècles, ont l'habitude de vivre dans un milieu ethniquement et religieusement complexe et hétérogène. Ils se suffisent à eux-mêmes d'une certaine manière dans l'Empire ottoman. L'année 1915 est un accident extrêmement grave, dû à mon avis à la dégradation du système des millets et à l'émer-

gence des idées nationalistes, consécutivement en Grèce, dans les Balkans, chez les Arméniens, les Turcs et plus tardivement chez les Kurdes, mais d'une manière générale, la cohabitation s'est faite relativement pacifiquement pendant des siècles. Mais s'est faite comme le dirait un collègue, elle s'est faite sous une forme proche de l'apartheid. La coexistence entre communautés confessionnelle ou ethnique est parfaitement intégrée, sous réserve que la primauté musulmane sunnite ne soit jamais remise en cause, chaque communauté régie par le système juridique des millets est autonome. Mais les échanges sont forcément limités, particulièrement dans le domaine matrimonial. La tolérance entre les trois religions du Livre est de loin supérieure à celle qui prévalait à la même époque en Europe, mais elle n'est pas générale : les Alévis ont souvent été victimes de répressions féroces, dans un contexte de vive concurrence entre légitimité sunnite (la dynastie ottomane) et légitimité chiite (les dynasties iraniennes, pourtant de même origine ethnique et linguistique, les ancêtres des Azéris !).

La coexistence est donc pacifique, mais trouve vite des limites, principalement dans le domaine matrimonial. Chacun doit se conformer à la règle de sa communauté d'origine. **Un mariage mixte, entre deux religions, est quasiment inconcevable. C'est à mon avis le frein le plus important à toute intégration.** Le statut minoritaire dans un contexte d'hétérogénéité peut ainsi se conserver très longtemps. Même très bien intégrée socialement, la communauté défend sa cohésion.

✓ *Sur le plan ethnique, une population complexe*

L'Empire ottoman défendra systématiquement la primauté de l'Islam depuis sa création, mais cette défense deviendra bien plus agressive vers la fin, en période de régression et de décadence politique. Ce n'est qu'en 1517 que les Sultans " récupèrent " le titre de calife et deviennent officiellement commandeurs des croyants : le Sultan devient le vicaire du Prophète et par extension le représentant d'Allah sur terre. Or le calife n'est que le " quarantième " titre de la titulature impériale ottomane !

En 1517, au moment où on récupère à la fois le titre et les reliques du Prophète (visibles au musée du palais de Topkapı à Istanbul et visitées par les musulmans comme un lieu sacré), l'idée de l'inféodation du religieux au politique est bien marquée. Il s'agit d'acquérir une légitimité sur les territoires arabes nouvellement conquis (Irak, Egypte, Syrie...). En réalité, le califat jouera surtout un rôle au XIX^{ème} siècle quand il s'agira de résister à la pression des occidentaux, des colonialistes comme en Algérie, en Tunisie, en Libye... C'est là qu'est mis en avant le panislamisme sous direction ottomane. Or le fondateur de la République de Turquie supprimera le titre et la fonction sans se préoccuper le moins du monde des conséquences religieuses. Les Turcs réagissent peu alors que les Indiens et les Arabes sont profondément

choqués.

Si j'insiste sur cet aspect historique, c'est que quelque part, dans la tête des Turcs, cet arrière plan historique est récurrent. La Turquie actuelle, avec ses 780 000km² de superficie et sa population de 63 millions d'habitants, est un Etat qui peut sembler très récent : il ne date que de 1923 sous sa forme actuelle. Mais pour beaucoup, même **si l'idée de république est bien ancrée et acceptée comme une valeur fondamentale de la société**, on retrouve en anthropologie et en sociologie **cette habitude, cette culture, de la multiconfessionnalité, du multiethnisme, le voisinage, la coexistence pacifique mais séparée avec des populations très variées, voire la complexité ethnique de la communauté majoritaire turque.**

Cette complexité s'est construite sur une véritable stratification de populations d'origines variées. L'historiographie insiste sur les Turcs arrivés d'Asie centrale, mais il y a aussi tous ceux qui sont descendants des autochtones, et les " réfugiés - rapatriés " (en turc muhacir). Ces rapatriés peuvent être au départ des Kosovars, des Bosniaques, des Albanais, des Tcherkesses, des Tchétchènes, des Tatars de Crimée, de Sibérie, des Kazakhs du Xinjiang, des Kirghizes d'Afghanistan... Pour prendre une comparaison culinaire, on mixe, on touille et cela fait des citoyens turcs. Et en fait quelque part, si on continue dans le côté culinaire, la mayonnaise prend. Pourquoi ?

✓ ***Un discours d'Etat-nation plaqué de l'Occident***

Parce qu'il y a un Etat turc qui est descendant d'un Empire ottoman, une république qui a joué complètement le jeu de l'Etat Nation - ce qui peut poser d'autres problèmes - parce que l'Etat Nation va être Turc par définition - un slogan fréquent proclame : " quel bonheur de se dire Turc " (ne mutlu Türküm diyene)-, il n'y a pas de minorités en Turquie. L'idée même de minorité est rejetée, même si l'on peut reconnaître l'existence de particularismes locaux. **Contrairement à l'immense empire ottoman, par définition multiethnique et pluri-confessionnel, la république turque est profondément jacobine et réprime toute velléité d'autonomie qui pourrait remettre en cause une construction nationale encore récente et fragile.**

LE VERSANT IMMIGRÉ DES CHOSES

✓ *L'Alsace position frontalière et particulière pour les Turcs*

Les Turcs immigrés sont nombreux, particulièrement en Europe. En France, ils ne sont pas si nombreux (175 987 au recensement de 1999) simplement si on se met dans le cas de l'Allemagne, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie agglomère à lui seul 730 000 citoyens d'origine turque. La ville de Berlin comprend une " communauté " turque de 140 000 personnes. Cette présence donne une échelle totalement autre de ce qui se passe en France.

L'Alsace se trouve en position frontalière : **les Turcs d'Alsace sont géographiquement très proches des Turcs d'Allemagne, mais aussi très souvent apparentés** (familles, originaires des mêmes villages ou régions). Les mariages illustrent parfaitement le phénomène : il suffit d'observer les plaques d'immatriculation des voitures des convives sur le parking. On voit alors comment cette micro-société turque se recompose [un mariage turc dans une salle polyvalente rassemble facilement 1000 personnes. Un groupe de 200 convives est considéré comme un échec ou s'explique par le fait que ce soient de nouveaux arrivés ou des fiançailles, plus privées.] Maintenant on y est habitué en Alsace, mais il y a eu des moments de panique chez des maires de certaines communes qui s'inquiétaient de tels rassemblements. Dans les faits, les incidents sont rares. Mais là on est dans une dimension particulière (pas si particulière, car on la retrouve chez les Maghrébins, chez les Pakistanais de Grande-Bretagne ou les mariages chinois), celle de la **dimension collective de la transplantation d'une population mais qui se recompose en migration.**

✓ *La migration turque s'est dirigée à 80% vers l'Europe occidentale*

La migration turque intéresse aujourd'hui au moins 35 pays : des Turcs vivent en Australie comme au Canada, en Arabie saoudite, au Kazakhstan, mais surtout 80% de cette migration s'est dirigée vers l'Europe occidentale avec plus de 2 Millions de ressortissants résidant en Allemagne, 170 000 en France. Si on compte les descendants aux deuxième et troisième générations, personnes d'origine, sinon de culture turque, mais déjà de nationalité française, donc électeurs et concitoyens, la présence turque avoisine probablement 300 000 personnes.

✓ **Les groupes de mouvements islamistes ou fondamentalistes, ou généralement qualifiés d'islamistes**

14 Altay et Ural Manço (Ed.), *Turcs de Belgique, identités et trajectoires d'une minorité*, Bruxelles, Info-Türk, 1992, 286 p. ..

Là où les choses se compliquent encore et où la situation est assez souvent difficile à gérer sur le terrain, c'est dans le domaine des appartenances politiques et idéologiques. Nous pouvons prendre un tableau intéressant car *grosso modo* valable pour l'ensemble de l'Europe. Il est tiré d'un livre écrit par des sociologues belges d'origine turque, les frères Manço¹⁴ .

Ce tableau synthétique essaye de faire le point sur l'ensemble des mouvements qui sont liés à la droite islamique ou nationaliste, ou au moins conservatrice. Les mêmes groupes sont représentés en Alsace.

Les mouvements islamistes, fondamentalistes et nationalistes turcs en Europe

Tendances	Organisation	Lieu et date de fondation	Activités contrôlées	Activités (estimations)	Sympathisants (estimations)	Implantations en Belgique
-----------	--------------	---------------------------	----------------------	-------------------------	-----------------------------	---------------------------

LES MOUVEMENTS ISLAMISTES (*)

Organisation gouvernementale pour la gestion du culte islamique dans l'immigration	Union Turco-Islamique du Directorat des Affaires Religieuses (DITIB)	Cologne 1982	700 mosquées	9000 imams et enseignants en Allemagne	350 000 (chiffre officiel)	La quasi totalité des mosquées turques de Belgique
Islamisme populiste et « pragmatique »	Organisation de la Vision nationale en Europe (AMGT = <i>Millî Görüş</i>)	Cologne (1974)	300 associations et 147 mosquées	15 000	85 000	Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand, Anvers, Limbourg
Islamisme révolutionnaire et khoméïnite	Union des Communautés Islamiques (ICB = <i>Kaplanç</i>)	Allemagne (1983)	45 associations	800	5 000	Présence insignifiante

LES CONFRERIES ISLAMIQVES (TARIKAT)

<i>Süleymanç</i>	Union des Centres Culturels Islamiques (IKMB)	Allemagne (1973)	270 associations et 150 mosquées	20 000	60 000	
<i>Nurcu</i>			30 associations	800	5 000	
<i>Naksibendî</i>		Allemagne (1984)	55 associations			

LA DROITE ET L'EXTREME-DROITE

Conservateurs de centre-droite	<i>Hür Türk</i> Proche du CDU et du parti turc de la Justice	Allemagne (1977)	63 associations	14 000		Pas d'implantation
Nationalistes fascistes du Parti du Travail Nationaliste (MCP / MHP)	Fédération turque (<i>Türk Federasyonu</i>)	Francfort (1979)				Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand, Anvers, Limbourg
Nationalistes fascistes – islamisants du Parti de la Mère Patrie (<i>Anavatan</i>)	Union des Associations de culture islamique (TIKDB)	Allemagne (1987)	90 associations	1 500	2 500	Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand, Anvers, Limbourg

(*) Sont également recensées, environ 125 autres organisations ou associations politiques islamistes de moindre importance.

Sources : Rapport annuel du ministère fédéral de l'Intérieur sur la "Défense de la Loi Fondamentale" (enquête de sécurité intérieure), Bonn, 1992, cité par *Cumhuriyet Hafta* du 3/9.4. 1992, Istanbul; D. ÖZGÜDEN (1988), tableau composé par Altay et Ural MANCO (1992).

Parfois qualifiés d'islamistes, **certains groupes ressortent** en réalité **des consulats généraux de Turquie**. Donc de la Délégation des Affaires religieuses dont je parlais plus haut. Ces associations **gèrent**, généralement sous le statut de la loi de 1901, un certain nombre de **lieux de cultes** en Europe occidentale sur le modèle de la gestion turque. La Délégation, dépendant du Premier Ministre, **met à disposition des imams fonctionnaires de l'Etat**. C'est par exemple le cas à Sélestat, Barr, Bischwiller et dans un certain nombre de communes dotées d'un lieu de culte musulman géré par une association turque.

Parallèlement, on relève de nombreux mouvements de la droite religieuse parfois caricaturée en turc sous l'expression de " Hoca pirates", **militants arrivés de Turquie et choisis par la communauté locale**. On voit effectivement des mosquées en position de rupture avec la république turque, gérées par des groupes **parfois illégaux en Turquie**. Un des groupes les plus connus est celui de Millî Görüs, souvent imparfaitement traduit par " vision nationale " ou " tendance nationale ".

Le national en question est la traduction littérale de l'arabe signifiant nation au sens ethnoconfessionnel ottoman. Ces groupes sont en rupture de ban avec la république laïque, mais non avec la société, parce que **profondément ancrés dans la population et dans l'électorat**. Ce groupe, présent en Lorraine et en Alsace, mais aussi dans le reste de la France, en Allemagne, en Belgique... est né à Cologne en 1974. Les pouvoirs publics n'ont officiellement réagi qu'en 1982, pour contrecarrer ces groupes religieux, en créant en Allemagne, également à Cologne, la fédération DITIB. Millî Görüs est très lié au principal parti politique islamiste turc : le parti du Salut National (Millî Selâmet) créé par Necmettin ERBAKAN, renommé parti de la Prospérité (Refah), puis de la Vertu (Fazilet). N'ayant pas remporté les élections législatives (avec plus de 20 % des suffrages) mais un certain nombre de grandes villes en Turquie (Ankara, Istanbul, de nombreuses villes kurdes), ce parti a un moment pu diriger une coalition et prendre légalement le pouvoir. Mais il a été interdit trois fois par les militaires, dans les années qui viennent de s'écouler. Il renaît aujourd'hui sous deux formes différentes, entre les traditionalistes du Saadet Partisi (parti du Bonheur!) et les modernistes conservateurs d'AKParti (Aydin ve Kalkinma : parti de la Lumière et du Développement). Millî Görüs, dont l'actuel dirigeant en Allemagne est le neveu de Necmettin ERBAKAN, est implanté à la mosquée Eyüp Sultan de la Meinau à Strasbourg, à Niederhaslach, Saint Dié des Vosges...

Puis à côté de cela vous avez un certain nombre d'autres communautés religieuses, dans cet islam toujours très proche de la rhétorique politique, avec des partis politiques, des journaux engagés, des émissions transmises par satellites (ou à Berlin, le câble), des réseaux transnationaux et des connexions internationales.

Il existe un **islamisme révolutionnaire** -une sorte d'aberration idéologique et culturelle- créée par un imam ancien fonctionnaire de Diyanet: les Kaplanci. Lorsque Cemaleddin KAPLAN, le fondateur du groupe est mort, il en était arrivé à ressembler physiquement à l'imam Khomeinî ; on a là un islamisme très **proche de l'islamisme iranien**, tout en étant sunnite (les Turcs ne sont que très rarement chiïtes) qui a fait défiler ses partisans dans les rues de Cologne ou le stade de Nuremberg, avec une djellaba qui n'avait rien de turque, des fusils en bois en appelant à la guerre sainte (djihad). A l'heure actuelle, ils ont été accusés en Allemagne de détournements de fonds, d'incitation à la haine raciale, voire d'incitation au meurtre... Ce groupe est présent en Alsace, mais très peu nombreux (Strasbourg ou Benfeld).

Autre groupe, les organisations toujours présentes, entre politique et religieux, proches des **confréries** (tarikats, littéralement " les voies " [pour accéder à l'enseignement d'Allah]). On est là très proches des organisations chrétiennes de types couvents ou confréries religieuses médiévales suivant des règles (comme on peut parler de dominicains, bénédictins, chartreux...). Cependant, les membres des confréries sont **mariés, vivent complètement dans le siècle, sont souvent petits commerçants ou artisans**, etc., mais ils développent en soirée l'étude du Coran et de l'islam. Certaines confréries sont très anciennes. Celle des *Nakchibendi*, présente à Strasbourg, découle d'une confrérie apparue au XIV^{ème} siècle en Asie Centrale. *Nakchibendî* comme *Kadirî* peuvent être turcs ou kurdes.

A côté de cela, on rencontre des **groupements à cheval entre la définition de la confrérie et le groupe politique**, réformateurs de l'Islam du XIX^{ème} ou du XX^{ème} siècle, comme les *Süleymanci*. Leur fondateur était originaire de Bulgarie, un " rapatrié " retourné en Turquie après l'indépendance bulgare. Les Nurcu initialement kurdes, mais aujourd'hui mixtes, apparaissent au début du 20^{ème} siècle. Ces deux groupes ont un discours plus politique que les Nakshibendî ou les Kadirî. Ces derniers vont être plus proches d'un discours proprement religieux et d'une recherche vraiment religieuse. Evidemment tous ces groupes sont conservateurs. Les *Süleymanci* sont présents à Strasbourg, tout comme les Nurcu (à Schiltigheim). Ils sont actifs dans le domaine politique en Turquie, gèrent des dispositifs associatifs et éducatifs en Turquie, mais aussi dans les Balkans, en Russie (Moscou ou saint Petersburg), en Asie Centrale. Le guide nurcu le plus connu est sans doute Fethullah GÜLEN, un imam d'Erzurum en Turquie très connu pour ses prises de position politique, qui a presque acquis une fonction de gourou (comme on dit aux USA) pour les intellectuels turcs. Ce mouvement est aujourd'hui très puissant, y compris aux USA et dispose de serveurs sur Internet, d'un groupe de presse (quotidien Zaman) et d'une chaîne de télévision (STV -Samanyolu).

→ Autrement dit que **les associations** soient à Schiltigheim, à Sélestat, à Mulhouse ou à Marckolsheim, il faut toujours avoir présent à l'esprit qu'elles **ont toujours une dimension transnationale qui**

n'est d'ailleurs pas spécifiquement occultée. La clarté est probablement plus fréquente chez les Turcs que chez les Maghrébins ; certainement parce que l'histoire récente est différente.

LE HELÂL BUSINESS : EXEMPLE DE RELATIONS TURQUIE/PAYS D'IMMIGRATION

Franck Frégosi vous parlait de *helâl business*, expression inventée par des sociologues, comme Nadine WEIBEL ou Altan GÖKALP. Le principe est simple : **étant musulman**, on ne mange pas de porc, on ne boit pas d'alcool (**interdits alimentaires**), on doit respecter des règles précises pour **l'habillement...** S'ajoute le côté **nostalgique** des choses (goûts, couleurs, odeurs, rythmes et sons...). En conséquence, certains produits, inconnus sur le marché local, vont être importés ou produits en émigration :

" Prenons l'exemple des vêtements : repéré dans la presse turque et vérifié sur Internet, l'entreprise de confection - prêt-à-porter islamique Tekbir SA exporte en Europe. Les patrons et les stylistes sont clairement islamistes. La documentation existante permet de comprendre le fonctionnement de ce réseau commercial. Implantée à Istanbul, elle a plus de 300 succursales en Turquie et des clients en Europe. Elle



exporte
a u x
USA, en

ileri - geri

GÖMLEK

Serra Gömlek:455003

Zuhaf Gömlek:453801



Nejla Etek 406104

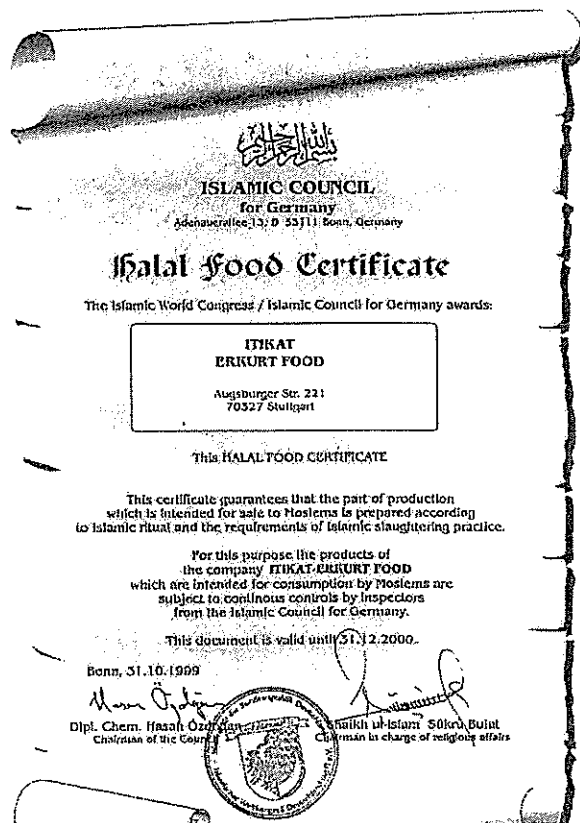


Güzin Etek 405305

Australie, en Belgique, en France ou en Grande-Bretagne. Le vêtement féminin répond aux normes islamiques (tesettür).

A Strasbourg où au moins un magasin vend ces articles, certaines de nos étudiantes (inscrites au Département d'Etudes Turques) suivent cette mode qui est marquée par une certaine recherche.

" Mais c'est aussi tout ce qui tourne autour des productions alimentaires. Dans l'exemple de la société Itikat, l'entreprise produit viandes et charcuteries halal et se présente comme une société d'import-export. Sur le site web (<http://www.online-reservation.de/itikat>), la page de présentation affiche trois certificats halal en anglais, allemand et turc, signé par un sheykh'ül-islam se réclamant du Conseil musulman d'Allemagne (Islamrat für die Bundesrepublik Deutschland). Or on l'a dit plus haut, ce titre, supprimé dans les années 1920 par Atatürk, est illégal en Turquie ! Ce site atteste d'une entreprise transnationale mise en place avec le soutien d'un groupe politico-religieux. les produits sont en vente à Strasbourg.



Je termine la dessus, pour vous montrer quelques **phénomènes d'acculturation**, comme le télescopage de la tradition bien germanique du Wurst avec la tradition musulmane du halal. Les Turcs, sauf exception dite sucuk, un saucisson pimenté, n'ont jamais fait de saucisses. Ils se mettent à la saucisse parce qu'ils ont émigrés en Allemagne. Et retour des choses, ce type d'aliment fabriqué en Allemagne commence à apparaître sur le marché turc.



→ J'insiste simplement sur un point, on a d'abord affaire à **une population turque, ou française d'origine turque**. Elle est **déjà, par définition, extrêmement mêlée**. Mais selon les communes, selon que vous avez affaire à un dosage plus Turc que Kurde, plus Alévi que Sunnite, plus Assyro-chaldéen (comme à Sarcelles, devenue l'un des centres des Assyro-Chaldéens de Turquie), la situation peut varier dans de grandes proportions en terme de tendance à l'insertion / intégration. Ainsi à Reichshoffen, trois filières migratoires qui se parlent très peu entre elles cohabitent : un groupe Alévi, un groupe sunnite relativement fermé -parce que très pratiquant, très croyant et voulant créer une mosquée bien qu'existe celle, proche, de Gundershoffen, du même groupe politique- et un autre groupe encore originaire d'une autre région de Turquie, moins nombreux et ne semblant pas vouloir jouer de rôle particulier.

Mais ceci peut aussi varier avec le temps. Ce qui a été décrit dans les années 1980 ou 1990 peut avoir changé radicalement aujourd'hui. Les variations géographiques sont également importantes : ainsi les Turcs d'Obernai ne sont pas ceux de Barr, pourtant toute proche, qui sont différents de Bischwiller ou de Reichshoffen, qui sont différents de Strasbourg ou d'Haguenau, dont la situation sera encore différente de celle de Colmar ou Mulhouse... En jouant sur les échelles, on pourra dire que les facteurs de ces changements peuvent relever tout aussi

bien du transnational -la situation politique en Turquie, la mobilisation en Europe- que du local : la relation spécifique entre municipalité et communauté(s) locale(s).

RÉACTIONS DE LA SALLE

SYNTHÈSE DES DÉBATS

JE SUIS EN CHARGE DU QUARTIER HAUTEPIERRE-CRONENBOURG DE STRASBOURG COMPOSÉ DE 52 NATIONALITÉS. C'EST LE QUARTIER LE PLUS JEUNE DE FRANCE. LE DÉBAT SUR LA MOSQUÉE À STRASBOURG EST TOUJOURS OUVERT, MAIS NOUS NOUS POSONS DES QUESTIONS : EST-CE QU'IL SERA POSSIBLE AUX MUSULMANS DE LA PARTAGER ? EST-CE QUE LES DIFFÉRENTS CULTES PEUVENT COHABITER ?

JE VOUDRAIS ÉGALEMENT TÉMOIGNER D'AUTRE CHOSE : J'AI CONSTATÉ DANS LES QUARTIERS DES DÉVIANCES DE L'ISLAM, NOTAMMENT ACTUELLEMENT AVEC LES JEUNES EN DÉSHÉRENCE. CERTAINES PERSONNES PEU SCRUPULEUSES ET AYANT DES OBJECTIFS PRÉCIS PROFITENT DE CETTE DÉSHÉRENCE POUR LEUR INCULQUER UN ISLAMISME FRUSTRE, PRIMAIRE ET INTOLÉRANT OU QUI S'OPPOSE AU RESTE. C'EST UN ISLAM ANTI-BLANC, ANTI-CHRÉTIENS, ANTI-JUIFS. CES JEUNES NE REVENDIQUENT PLUS DE COMMUNAUTARISME TYPE MAROCAIN OU TURC MAIS REVENDIQUENT UN SOIT DISANT RATTACHEMENT À L'ISLAM. JE TROUVE ÇA EXTRÊMEMENT DANGEREUX. CAR ON SE RETROUVE AVEC DES AMALGAMES TERRIBLES, QUI SONT À LA FOIS UNE MENACE POUR LA SOCIÉTÉ ET POUR L'ISLAM. CES JEUNES SONT TRÈS ACTIFS ET ONT SOUVENT UNE TRÈS BONNE CONNAISSANCE DE L'ISLAM : CERTAIN ONT SUIVI DES STAGES DU CÔTÉ DE LA PALESTINE OU DE LA LIBYE PAR EXEMPLE. ILS NE SONT PAS TRÈS IMPORTANTS EN NOMBRE, MAIS LES CONSÉQUENCES SONT VÉCUES QUOTIDIENNEMENT DANS LE QUARTIER ET CELA PARTICIPE À L'ALIMENTATION DE CIRCUITS MAFIEUX ... QUI SONT EN TRAIN DE SE STRUCTURER DANS CES QUARTIERS. IL EST IMPORTANT D'EN PARLER, SURTOUT DANS LA PROBLÉMATIQUE ACTUELLE.

*Franck FREGOSI
Chargé de recherches au CNRS
Laboratoire Société, Droit et religion en Europe
Université Robert Schuman*

Je pense qu'en effet, il ne faut pas taire un certain nombre de réalités. Cette question m'avait été posée directement par le journal l'Alsace et j'avais appelé cela "l'Islam réactionnel". Vous l'avez dit, c'est un Islam déconnecté de la pratique, ce sont des gens qui ne fréquentent ni les lieux de culte, ni les associations. Ils jouent sur l'actualité internationale. C'est à dire, au lieu de prendre en charge leur propre vie dans un quartier, ils vont chercher à s'identifier à ce qui se passe à l'extérieur et ponctuellement lorsqu'il y a des crises, ils vont s'en servir.

La seule nuance que je vais apporter à votre témoignage c'est que je ne suis pas persuadé qu'ils participent à des réseaux. Mes collègues

qui ont travaillé sur El Qaïda ont montré que ce n'était pas un système pyramidal, et c'est cela qui produit sa force. Certes sur l'Alsace, il y a eu antérieurement, des cas de jeunes et moins jeunes qui sont allés en Afghanistan se former, puis sont revenus en Alsace, mais ce sont des cas isolés.

En revanche, je crois qu'il est facile de dire qu'il y a un Islam de France, mais concrètement, il faut aux musulmans de France des références. Car là où il y a religion, il y a forcément des maîtres de religion (même si on dit que l'Islam n'a pas de clergé). **Tant qu'il n'y aura pas de référents sur l'Islam en France, ils puiseront leurs références à l'extérieur** : le problème vient souvent de leur ignorance. Il y a des cas où les jeunes (par exemple après l'affaire Khelkal) ont bricolé leur propre histoire, ils parlaient de guerre sainte ; [dans le Coran celle-ci a été codifiée, c'est une guerre défensive.] Or, ils avaient bricolé quelque chose en mêlant ce qui se passait en Palestine et en Afghanistan. C'est un repère exclusif. Mais vous l'avez bien dit, cela concerne une ultra minorité. Ce peut être des anciens délinquants, des jeunes récupérés. Ils leur disent " si tu es un délinquant, c'est parce qu'on nie ton identité, on rejette ce que tu es fondamentalement ". Or ce discours est en rupture complète avec ce que disent à côté des associations, des fédérations " être Français c'est un lien de citoyenneté, de nationalité, on peut être citoyen Français mais de religion différente ".

" Dialoguer avec les responsables pour éviter que cette infime partie puisse gangrener le reste "

Moi ce qui m'a intéressé dans les cas locaux, c'est qu'il ne se dit pas des choses dramatiques dans les mosquées (y'a une enquête qui va sortir, concernant les salles de prières et les prédications qui le démontrent). On est face à un islam extrêmement rituel, et sans thématique politique. Ainsi il faut essayer de travailler ces quartiers de l'intérieur, dialoguer avec les responsables pour éviter que cette infime partie puisse gangrener le reste. Si on joue sur le sentiment de frustration, n'importe quelle occasion peut être l'occasion de récupérer les problèmes : alors qu'il s'agit d'entrer en discussion.

De plus, le 11 septembre a été un traumatisme pour tout le monde, y compris dans les mosquées qui se sont demandées ce qui se passait ? Elles n'ont pas laissé dire et cela avec l'aide des médias qui ont eu des comportements très clairs et équilibrés, bien plus corrects que ce qui s'est passé lors de la guerre du Golf.

Ainsi, certaines mosquées et personnes ont décidé qu'il était urgent de donner aux jeunes les outils pour appréhender ce qu'est la réalité de l'Islam. Certes, tous ne le font pas de la même manière : pour être simpliste c'est comme dans le christianisme, " vous avez des chapelles " vous avez ceux qui sont plutôt Vatican II, ceux qui sont plutôt traditionalistes, ceux qui sont plutôt de la nouvelle garde... et tant mieux ; car un des acquis de notre société, c'est la liberté de penser. Chacun est libre de penser ce qu'il veut dans la mesure où ça respec-

te la république. Donc il y a une diversité de sensibilités qui s'expriment mais encore faut-il qu'en face d'elles, ils y aient des interlocuteurs qui acceptent de discuter avec eux sans a priori. Ce qui est le cas -il faut le dire -, sur les mosquées en général, je ne parlerai pas du cas de l'Alsace, les tabous tombent. Vous avez beaucoup de municipalités en France qui ont réglé ce problème de manière pacifique.

" Il n'y a pas d'incompatibilité entre pratiquer sa religion et le fait de vivre dans un Etat laïc "

Dans l'enquête du Monde, on a demandé aux Français " Accepteriez vous d'avoir un maire musulman dans votre commune ? " une majorité de sondés répondent " oui " parce que c'est un élu comme un autre, il est Français, il est peut être de confession musulmane, mais on va l'élire en tant que responsable. Et les musulmans dans leur grande majorité dans l'enquête du Monde disent qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre pratiquer sa religion et le fait de vivre dans un Etat laïc. Je parle bien d'Etat laïc [et non pas de séparation comme c'est le cas de l'Alsace], nous sommes dans un Etat laïc. Donc la laïcité est une valeur constitutionnelle en France, c'est la séparation qui est différente selon les configurations. Donc en Alsace on est dans un Etat laïc et on a des manières de concevoir la religion qui, dûe à l'histoire, est différente, mais qui finalement, me paraît être une solution des plus européenne. D'ailleurs, si on regarde ce qui se passe en Allemagne en Autriche ou ailleurs, on est plus proche du système alsacien-mosellan que du système parisien-jacobin.

"Appliquer la loi pour ne pas créer cette frustration que certains utilisent à des fins de déstabilisation "

Ainsi le 26 mai 2002, il y aura des élections dans toutes les mosquées, au sein de toutes les communautés musulmanes de France : ils vont élire leurs représentants. Certains vont trouver ça bizarre d'élire des représentants. En général "cela vient de Rome ou d'ailleurs". Là ça vient de Paris. C'est un événement, une élection, une représentation, que je vous invite en tant qu'élu à suivre sur votre terrain. Il y a des commissions qui ont été créées au niveau des régions, des listes de mosquées ont été fixées. Certes il y a des polémiques parce que le nombre des représentants est calculé en fonction des mètres carrés de la mosquée. Pourtant c'est un événement à mon sens positif, car il s'agit de montrer qu'il n'y a pas de discrimination à l'égard de l'Islam en tant que religion. Souvent ce qui pose problème ce n'est pas la loi, mais la bonne application de la loi. Dans ce domaine -sans faire de polémique- il ne faut pas créer de système dérogatoire mais simplement appliquer la loi. Là où on ne l'applique pas, on crée cette frustration que certains utilisent à des fins de déstabilisation. C'est encore une fois, une infime minorité mais simplement on parle souvent de cette minorité, qui ne correspond même pas aux principes fondamentaux de l'Islam.

Ces élections ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre, par le gouvernement Raffarin.

Sur ce sujet, il est possible de consulter à l'ORIV, différents dossiers traitant de ces élections, y compris une synthèse de l'intervention de Monsieur Alain BILLON le 26 mars 2002 à Strasbourg.

Franck FREGOSI

POURRIEZ-VOUS REVENIR SUR CES ÉLECTIONS ? ELLES CORRESPONDENT À QUOI ?

" Constituer l'organe au niveau national qui représentera le culte musulman. "

Des délégués vont être élus dans les mosquées (premier collège) pour constituer ensuite dans un deuxième collège ce qu'on appelle le Conseil Français du Culte Musulman. C'est l'organe national qui désormais devra servir d'intermédiaire avec le Ministère de l'Intérieur. Ce sont des représentants du culte musulman et non pas des musulmans. Les membres seront en partie cooptés et pour la première fois en partie élus. Ce sera alors l'organe au niveau national officiellement représentatif pour les questions touchant le culte musulman. C'est un grand enjeu pour la France qui est quand même en Europe occidentale le premier pays musulman. Ce type d'organe existe déjà en Espagne peut être en Allemagne demain ; il serait anormal que la France soit en retard sur cette question. Mais cela ne veut pas dire que tous les problèmes seront réglés. En effet, ce n'est pas parce qu'on aura un organe central que au local tout sera réglé. Même si au niveau local nous avons d'autres usages, on peut dire qu'au moins à ce niveau-ci on contribue à une amélioration de la visibilité du culte musulman conformément à la législation. C'est une bonne démarche.

Des interlocuteurs pour les collectivités

Concrètement, au niveau local, les mosquées élisent des délégués régionaux. Ainsi au niveau des régions on aura des gens qui seront élus, désignés par la base, par des associations (même si toutes les associations ne vont pas faire des élections) ; ce sont des interlocuteurs tout désignés pour les collectivités locales.

Car, actuellement on observe l'émergence de mosquées dites indépendantes, non liées au consulat ni à des partis politiques et qui cultivent leurs spécificités, qui désignent en leur sein des interlocuteurs locaux. On le constate chez les Turcs mais pas uniquement, c'est ce qu'on appelle le **processus de notabilisation**. Ainsi, il y a des présidents d'associations qui sont de véritables notables locaux et qui sont fiers de dire " moi je suis le représentant de la communauté turque ". Et ils sont ravis quand le maire les reçoit. C'est aussi un élément d'intégration. Ils ont intégré le mode de fonctionnement local : il y a le curé du village, il y a madame le pasteur, monsieur le rabbin et il y a monsieur (le président je précise le président légal qui s'occupe de l'administratif) le président de l'association ; les imams sont par ailleurs cantonnés dans la gestion du culte. Ce sont aussi des dynamiques qu'il faut prendre en compte. Dans vos collectivités il y a des mosquées qui vont désigner des représentants ; c'est peut-être aussi le moment de mettre en place une représentativité qui soit concrète.

*ASTTU

Association de Solidarité avec les
Travailleurs Turcs
13 A rue du Hohwald
67000 STRASBOURG
03.88.32.98.32

JE TRAVAILLE DANS UNE ASSOCIATION QUI S'APPELLE L'ASTTU (UNE ASSOCIATION LAÏQUE) QUI TRAVAILLE AVEC L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DE L'IMMIGRATION TURQUE ET CES DERNIERS TEMPS, ON EST OBLIGÉ DE PARLER DE PLUS EN PLUS DE LA QUESTION DE L'ISLAM. AINSI PAR EXEMPLE LE 11 SEPTEMBRE, DES JEUNES -QUI N'ONT AUCUNE PRÉOCCUPATION RELIGIEUSE- M'ONT DIT, " J'ESPÈRE QUE CE NE SONT PAS DES MUSULMANS ". DONC IL Y A DÉJÀ DES REPRÉSENTATIONS DANS LES TÊTES PAR RAPPORT À L'ISLAM QUI EST DE DIRE, LA VIOLENCE EST ASSOCIÉE À DES GENS D'ORIGINE MUSULMANE... CES JEUNES ONT DE PLUS EN PLUS CES RÉFÉRENCES PARCE QU'ON LES A RENVOYÉS SUR CES RÉFÉRENCES RELIGIEUSES. CERTES CERTAINS AURONT DES RÉFÉRENCES RELIGIEUSES, MAIS D'AUTRES PAS DU TOUT. ET D'AUTRES GROUPES, PLUS POLITIQUES, VONT ESSAYER DE PROFITER DE CE MOMENT DE DÉTRESSE ET D'EXCLUSION, POUR LES INFLUENCER. DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE, ON PARLE DE PLUS EN PLUS DES RÉFÉRENCES RELIGIEUSES COMME ÉLÉMENT INDISSOCIABLE DE L'IDENTITÉ. IL EST TEMPS D'ASSOCIER LES JEUNES À DES DISCUSSIONS, POUR LES AIDER À MIEUX COMPRENDRE CE QUI LEUR ARRIVE. SINON ÇA VA FAIRE COMME POUR LE FOULARD. SOUS L'EFFET MÉDIATIQUE, DES JEUNES FILLES ONT PORTÉ LE FOULARD. IL NE FAUT PAS QUE (À CAUSE DU 11 SEPTEMBRE), DES JEUNES SE SENTENT OBLIGÉS DE REVENDIQUER UNE IDENTITÉ MUSULMANE SANS COMPRENDRE CE QUE ÇA SIGNIFIE VRAIMENT. IL Y A UN TRAVAIL À FAIRE : PARLER POUR NE PAS LAISSER LE TERRAIN À DES GROUPES QUI SONT FORT BIEN ORGANISÉS, MAIS NON MAJORITAIRES. IL FAUDRAIT AUSSI EN PROFITER POUR PARLER DE LA VIOLENCE QUOTIDIENNE VÉCUE DANS LES QUARTIERS.*

Franck FREGOSI

Une expérience de discussions entre des locataires et des propriétaires est menée dans ce sens au Neudorf, un quartier de Strasbourg. Dans la salle, il y avait une tendance : des maghrébins d'un côté, des Français " de souche " de l'autre côté. Et finalement on a parlé de laïcité. Et pourtant, la laïcité en Alsace n'est pas un discours qui passe facilement. Un imam a demandé : " finalement qu'est ce que c'est que la laïcité ? " Je lui ai expliqué ce qu'était la laïcité normalement. Et il m'a demandé " pourquoi dit-on que l'Islam a un problème avec la laïcité ? " et je lui ai répondu ... et finalement les gens se sont mis à discuter entre eux et ce sont rendus compte qu'ils avaient des points communs. Le problème c'est qu'il n'y a pas assez de place de médiation. Une personne a dit " est-ce qu'on demande à tous les catholiques qui vont à la messe le dimanche, ce qu'ils pensent de l'IRA en Irlande ? ", et les gens choqués ont répondu " comment osez-vous mettre en parallèle l'IRA avec mon catholicisme alsacien? ".

En France, vis-à-vis de l'Islam on est encore dans une logique provisoire, où on s'imagine que dès lors qu'on est musulman, on est tous pratiquant, quand on est jeune, forcément suspect parce qu'on le veuille ou non, dans la France laïque qui est la nôtre, la dimension religieuse est là. Il y a un gros travail d'accompagnement à faire. C'est le plus difficile. Mais à la différence des années 80, où les gens restaient enfermés dans leur coin, les associations ne voulaient pas parler d'elles, ni avouer leurs affiliations, leurs appartenances, aujourd'hui elles le font. Ça veut dire qu'il y a aussi un travail de leur côté elles ont tout

*DIRECTION RÉGIONALE**FASILD - ALSACE-*

Fonds d'Action et de Soutien
pour l'Intégration et la Lutte contre
les Discriminations
1, rue de la course
67000 STRASBOURG

à perdre à rester dans une logique d'enfermement. Et c'est avec eux, même si certains ne le veulent pas toujours, qu'il faut discuter. Même si, soyons prudent, il ne s'agit pas pour une collectivité de promettre la lune, de promettre n'importe quoi, et de discuter avec n'importe qui (là je vous choque peut être).

Je participe au conseil scientifique sur le thème de l'islam du FASILD au niveau parisien qui dit, le FASILD "a raté le coche". Pendant longtemps toutes les actions qui venaient d'associations musulmanes composées de "pratiquants" n'étaient pas financées, *a contrario* des associations composées d'Alevis, qui sont dits laïcs, étaient financées. Des aberrations étaient visibles. L'important, c'est de connaître les associations, même de pratiquants de voir ce qu'ils proposent et d'évaluer seulement ensuite.

L'enquête du Monde montre que 36% de musulmans se disent croyants et pratiquants. Par rapport à l'enquête précédente, c'est plus 19 points. Alors que le nombre de ceux qui se disent musulmans croyants uniquement, stagne. Ceux qui se disent musulman d'origine musulmane est en constante diminution.

Si vous avez à discuter de mosquées, vous pouvez le faire avec des gens qui gèrent des salles de prières. Il est important que le sens religieux soit porté par les pratiquants : en guise d'exemple, je vous rappelle une expérience locale : deux promoteurs de projets de mosquées, devaient s'exprimer devant une assemblée politique. Une personne a interpellé un des porteurs de projet sur l'abattage rituel. Ce dernier lui a répondu " moi je ne sais pas, je ne suis pas pratiquant. Demandez à mon concurrent. " Ceci est une aberration ! On ne peut pas dire je souhaite participer à un projet de mosquée, qui a un sens religieux, et répondre ne pas être compétent en ce qui concerne la pratique religieuse. Là on fait fausse route.

Il faut qu'il puisse y avoir une représentation des sensibilités ; et je le répète, il n'y a pas une sensibilité majoritaire, **il y a plusieurs courants, et suivant les communes, ces courants sont plus ou moins présents.** Certains sont présents dans certaines communes et absents d'autres. Ce que cela veut dire, c'est que souvent dans les communes, les élus n'ont pas le choix des interlocuteurs. Le seul critère est simplement alors que les gens acceptent de discuter dans le cadre de la loi. Ça c'est un outil sur lequel il faut être un peu plus sensibilisé.

A CHAQUE APPROCHE ÉLECTORALE, IL Y A UNE EXPLOITATION DE L'ISLAM. DANS CE PAYS, OÙ L'ISLAM EST LA DEUXIÈME RELIGION, IL Y A ENCORE DES GENS QUI PRIENT DANS LES CAVES... IL EST TEMPS UNE BONNE FOIS POUR TOUTES QUE LES ÉLUS S'OCCUPENT DE CETTE QUESTION ; IL FAUT ARRÊTER DE RENVOYER CETTE QUESTION DANS LE TEMPS.

*Dominique CAPRILI
ORIV*

L'objectif de cette matinée n'est pas d'interpeller les élus mais d'échanger sur les préoccupations et expériences locales.

Un élu

Moi, je veux bien répondre à cette interpellation, simplement en répondant qu'en tant qu'élu on a la responsabilité de savoir d'abord à qui on a à faire, à respecter les concitoyens et la République. Notre difficulté est de ne pas savoir qu'est ce qui se cache derrière nos interlocuteurs. On voit bien que dans certaines associations, les liens sont transnationaux avec des désirs politiques qui nous échappent. Quelle réelle connaissance on peut avoir de l'interlocuteur pour pouvoir prendre une décision qu'on peut assumer en bonne connaissance de cause, bonne connaissance des associations, des situations, des différentes minorités représentées ?

*Stéphane DE TAPIA
Chargé de recherches au CNRS*

Pour répondre rapidement mais pas définitivement, la meilleure solution c'est de rencontrer les associations, rencontrer les gens pour se connaître. Les références on les trouve toujours. Il y a des références scientifiques ou autres (environ 4000 articles ont été écrits sur l'ensemble de l'Europe sur l'immigration turque, et il y a des services de police y compris des renseignements généraux qui s'y connaissent). Il ne faut pas paniquer devant le foisonnement des associations, il est le même partout.

Il faut comprendre, que la Turquie est passée entre 1927 et maintenant de 13 millions à 63 ou 65 millions d'habitants ; on peut en dire autant de l'Iran, de l'Egypte, de l'Afghanistan, et dans une moindre mesure du Maroc. Ce sont donc des populations jeunes et par conséquent en effervescence. Leurs idées sont liées à leur jeunesse, aux croisements d'idées liées ou pas à l'étranger. Elles naissent des influences d'une vingtaine de télévisions satellites à disposition, dans lesquelles il y a à la fois des discours intégristes, des discours laïcisés, de tels ou tels partis ... qui coexistent. Ainsi, ces associations peuvent être marquées à un moment avec le parti de tel groupe, et parce que l'Etat change, l'actualité change, l'association est marquée par autre chose. Donc c'est bien par le contact avec ces associations (en les rencontrant, discutant et négociant), qu'on peut les connaître.

Franck FREGOSI

Simplement, pourquoi devons-nous systématiquement considérer qu'il y a quelque chose de caché ? Car par ce principe là, toute association peut dissimuler ! Par contre, ce qui est vrai, c'est qu'on peut vouloir savoir à qui on a à faire. Peut être que vous ne le percevez pas tous, mais les choses ne sont pas aussi dissimulées qu'on peut bien le dire. On retrouve dans les associations turques issues de l'immigration à

peu près les mêmes clivages que dans les partis politiques en Turquie. Donc l'appartenance est affichée. Si vous lisez les statuts de l'association vous comprenez à quel clivage elle appartient.

Du côté maghrébin c'est moins le cas, l'emprise du pays d'origine est beaucoup moins grande que chez les Turcs. Donc il y a beaucoup plus de latitudes.

Or il ne faut pas s'imaginer que tout est codé. On peut vous éclaircir sur d'où ils viennent. Et ce qui est intéressant c'est que certains groupes font preuve de transparence. Donc ensuite c'est un choix de discuter ou pas avec. Avec la nuance près que souvent vous avez à faire à des gens qui connaissent le droit et lorsqu'une subvention n'est pas donnée et qu'une discussion s'engage et qu'il y a des engagements qui sont pris, ils savent comment réagir.

Et puis il y a des associations qui se réfèrent mais qui s'assument en tant que tel avec des spécificités locales. Tout comme il y a un catholicisme qui se réfère à Rome mais qui s'assume comme un catholicisme français. Ainsi nous avons des gens qui s'assument comme musulmans d'ici : "je suis musulman de Strasbourg ; de Haute-pierre, de Bouxwiller... "ça il faut aussi en tenir compte.

Ces exposés ont permis aux participants d'appréhender la multiplicité des courants religieux présents en Alsace. La diversité des origines a fait prendre conscience que celles-ci ne prédisposent ni à l'appartenance à la religion musulmane, ni à la même manière de pratiquer. Les revendications des différents groupes peuvent donc être quelque peu divergentes, même si dans leur grande majorité, les groupes de musulmans alsaciens revendiquent uniquement des conditions de pratiques culturelles décentes.

C'est fort de relations d'échanges entre élus et groupes musulmans que les habitants des communes gagneront à mieux vivre ensemble.

Certains élus ont expérimenté des modes de faire pour dialoguer avec les groupes musulmans présents dans leur commune. Trois de ces élus les ont exposé, un débat très riche s'en est suivi.

PARTAGE D'EXPERIENCES D'ÉLUS LOCAUX

Animateur
Dominique CAPRILI

Georges MARTIN
Adjoint à la ville de CERNAY
(Haut-Rhin)

TABLE RONDE

Les éléments centraux des interventions ont été résumés.

Monsieur Martin, débute son intervention en présentant les musulmans de Cernay qui sont essentiellement de nationalités ou d'origine marocaine et tunisienne.

Les difficultés ressenties actuellement à Cernay sont de trois ordres:

→ La première concerne ***l'abattage rituel*** pour les fêtes religieuses et notamment celle de l'*Aïd el Kebir*. En effet, Monsieur Martin précise qu'en amont de l'*Aïd el Kebir*, la municipalité organise des réunions avec les principales associations musulmanes afin de discuter des modalités d'organisation de la fête. Il signale avoir autorisé l'abattage de moutons en procurant le matériel (containers etc.). Il estime que l'abattage est un moment important dans la fête et dans la vie d'un musulman, que les conditions de mise en œuvre en France n'y sont pas favorables ; dès lors c'est le bidouillage local qui répond à la demande. Monsieur Martin énonça alors une proposition : "*Pourquoi n'organiserait-on pas, dans chaque arrondissement, un système avec camion spécialisé avec toutes les conditions d'hygiène pour faciliter l'abattage rituel ?*" Ce serait pour lui une solution permettant de répondre à la demande réelle des musulmans du secteur, dans des conditions optimales.

Il rajoute, que les conditions actuelles dans lesquelles se pratiquent les abattages, donnent une image "*qui chez les extrémistes amplifie l'image d'un islam sale et archaïque*". Il précise que le manque de lieux génère des carcasses d'animaux laissées sur le bord des routes. Autrement dit, l'organisation de l'abattage rituel des moutons au moment de l'*Aïd el Kebir* doit être réfléchi au niveau des préfectures, même si pour l'instant, localement, au sein des communes, des solutions provisoires, mais non satisfaisantes, sont trouvées.

→ L'installation de *lieux de cultes* et notamment d'une mosquée est le deuxième thème qu'aborde Monsieur Martin. A ce sujet, il explique que lors des dernières élections municipales, plusieurs candidats ont promis la construction d'une mosquée à Cernay, sans avoir entrepris d'études préalables et notamment au sein du quartier HLM. Dans ce projet, la mosquée projetée contenait un minaret. Monsieur Martin s'interrogea : " *Faut il un minaret ?* " ; " *Les habitants en question voulaient-ils vraiment une mosquée comme cela ?* ". Il insiste sur le fait, qu'un projet de mosquée pour une municipalité suppose avant de s'engager, de connaître l'avis de l'ensemble des personnes concernées y compris de l'ensemble de la population de la commune. Toutefois, il exprime la nécessité de proposer un lieu de culte décent car, actuellement, le lieu de culte musulman de Cernay est une cave d'HLM aménagée.

→ Troisième préoccupation de Monsieur Martin, "*la poussée de l'intégrisme musulman*" au niveau local. Il explicite sa pensée en signalant qu'un groupe de jeunes (en nombre minime) crée des troubles dans la commune. Depuis les événements du 11 septembre, des inscriptions de type "bravo Ben Laden" , "l'Islam vaincra" etc... apparaissent sur les murs de Cernay et troublent les esprits. Ce sont des jeunes, sans travail, désorientés, qui selon lui, risquent d'être happés par des groupes religieux organisés. Il souhaiterait savoir comment éviter cela.

Raymond FUHRO

Adjoint à la ville d'ERSTEIN
(Bas-Rhin)

Monsieur Fuhro présente sa commune : 10 000 habitants, ce qui pour lui est "*une échelle humaine*" et précise qu'il y est possible de ce fait de rencontrer individuellement les concitoyens. Il explique que la commune d'Erstein a fait le choix de ne pas mettre en place une politique spéciale concernant l'immigration.

✓ Une politique pour l'ensemble des habitants

La commune a défini une politique pour la ville d'Erstein pour l'ensemble des habitants : "*une politique spéciale cela voudrait dire, en stigmatiser certains*". A ce sujet, Monsieur Fuhro fait part d'une anecdote "*à ma permanence il y a treize ans, un alsacien est venu me demander de l'aide sociale que j'ai refusée. Il m'a répondu, bien sûr si j'avais été Turc, je l'aurais eue. Juste après lui, a suivi une femme turque, qui m'a demandé la même chose, je lui ai refusé pour les mêmes raisons et elle m'a répondu que si elle avait été alsacienne ou Française elle l'aurait obtenue. Aux deux j'ai expliqué qu'on ne fonc-*

vir à des activités culturelles. Mais afin de ne pas jouer le jeu de l'hypocrisie, les activités culturelles ont été signalées par l'association à la municipalité, qui en a pris bonne note.

Pour la construction d'une mosquée, le choix de la ville est de ne pas mettre de terrain à disposition, car il n'y a pas de terrain libre. En revanche, si une solution privée est trouvée et que les conditions inhérentes au permis de construire sont réalisées, le permis sera instruit. Jusqu'à présent, par deux fois le permis a été rejeté car les conditions demandées par la loi n'étaient pas remplies. *"Nous ne nous opposons pas à la construction d'une mosquée, mais nous veillons à ce que la loi soit respectée par tous"*, explique l'adjoint au maire.

✓ *Un groupe interreligieux*

Il explique, ensuite qu'en 1995, la commune dut être plus vigilante et décida de renforcer les liens entre les religions. En effet, lors des élections présidentielles, Erstein enregistra un score du FN de 30%. Pour faire suite au choc, la municipalité décide de contacter les quatre religions présentes dans la commune pour signer une lettre ouverte aux Ersteinois, réagissant à ces votes extrémistes et réaffirmant les valeurs d'échanges et de vivre ensemble. Ces lettres distribuées dans toutes les boîtes aux lettres n'ont donné lieu à aucune réaction.

Mais suite à cette initiative, ce groupe s'est développé. Il se réunit trois fois par an depuis 1995. Il est composé de trois présidents d'associations musulmanes (amicale maghrébine, association marocaine et l'association sportive et culturelle turque), du pasteur, du curé, du rabbin et de quelques élus (qui sont laïcs).

Tous les ans, ces réunions débouchent sur une conférence -la prochaine aura lieu le 7 mars 2002, sur le thème "choisir un chemin de vie ! avec les religions ?" - dont le but est de mieux se connaître. Les différents thèmes donnent lieu à une intervention de chaque représentant religieux, qui expose son point de vue et est suivi d'un débat riche avec la salle souvent composée de plus de 200 personnes. En 1996, le thème abordé dans deux conférences traitait de la mort. Suite à cela, le nouveau cimetière de la commune a mis en place un carré réservé aux musulmans, avec une séparation de verdure, comme cela est fait pour le jardin du souvenir... Ce cimetière a été inauguré en présence de tous les représentants religieux, y compris le rabbin.

Ces manifestations communes ont généré des échanges et des contacts confiants. Ceci est visible, car lors des manifestations de type -kermesse protestante, ramadan etc- les invitations sont réciproques. En outre, grâce à ces échanges et connaissances entre associations et élus, l'association maghrébine est impliquée activement au bon fonctionnement de l'espace jeunes. Ainsi, lors de la fête du quartier du briedly, avec le soutien de l'association, la fête, qui invite l'ensemble de la commune dans le quartier -pour en modifier l'image- est un succès.

Enfin, une association strasbourgeoise a réalisé un calendrier mettant en parallèle toutes les religions et leurs fêtes. La commune s'est associée à cette action et le calendrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Cela a permis de réaliser un travail dans les écoles, de connaissances mutuelles et de respect des autres pratiques religieuses, signale Monsieur Fuhro.

⇒ Ces connaissances réciproques d'interlocuteurs permettent d'avoir des débats, de discuter lorsque des problèmes apparaissent, conclut Raymond Fuhro. Les contacts sont facilités (téléphone, rendez-vous), les discussions se font sans passion et les compromis sont recherchés.

ELEMENTS DE DÉBATS

LE PROBLÈME QUI SE POSE CHEZ NOUS, COMME CHEZ VOUS À ERSTEIN, CE SONT CES JEUNES MAGHRÉBINS QU'ON NE SAIT PAS COMMENT TENIR.

Raymond FUHRO

Dialoguer

"Je n'ai pas voulu aborder cette question, car les problèmes que l'on retrouve chez ces jeunes, se retrouvent chez tous les jeunes en général. Il n'y a pas un problème de délinquance plus spécialement chez les maghrébins. La délinquance c'est un problème qui les touche tous."

Il explique également *"il y a quatre cinq ans, on a eu la demande de création d'un club de football turc. Nous avons totalement refusé. Nous les avons rencontré et demandé de s'intégrer dans les clubs existants. Ce qui s'est fait ensuite, après six mois de discussions. Les jeunes turcs ou d'origine turque jouent dans tous les clubs ersteinois "*.

"Après le 11 septembre, nous avons été contacté (le maire et moi même) par l'Espace Jeunes et un groupe de jeunes d'origine maghrébine et turque, pour discuter de toutes ces problématiques d'attentats. Ces jeunes sont extrêmement bien informés, tellement informés qu'ils ont une masse d'informations parmi lesquelles à 14 ans ils ont du mal à faire le trier ". Il expliqua qu'après un début tendu dans lequel, les jeunes projetaient des intentions à la municipalité, cette discussion s'est bien déroulée, puisqu'ils ont pu être rassuré sur les positions que tient la municipalité vis-à-vis des "étrangers". En outre, d'avoir échangé avec ces jeunes, a permis aux élus de régler des problèmes civiques. Là encore, Monsieur Fuhro démontra que par l'échange avec les personnes concernées, les difficultés trouvent des solutions.

Güschti VONVILLE

Chef de projets culturels à la ville de SAINT-LOUIS (Haut-Rhin)

Il précisa dès le départ qu'il n'est pas élu, mais qu'il a été mandaté par le député-maire pour présenter les actions culturelles menées dans la ville.

Le projet "**Conversation**" repose sur différentes actions visant à favoriser les échanges entre les habitants quelles que soient leurs origines. Ainsi, il expliqua qu'il y avait un stand de la conversation au marché, qu'une charte a été rédigée ainsi qu'un livre etc. Sa notoriété télévisuelle lui permet d'amorcer facilement les conversations, souligne-t-il.

Ce projet global se décline en de nombreuses actions, notamment une, sur la mémoire. Ainsi, un travail avec des pères d'origine algérienne (harkis) est en cours. Chacun raconte son histoire, des parties sont retenues et seront lues par un comédien, lors d'un spectacle, où la personne concernée, dont l'histoire est présentée sur scène, sera également présente. C'est une manière de faire se rencontrer les gens, qui autrement ne font que se croiser.

Monsieur Vonville présente également un autre exemple, celui du **rap** avec les jeunes. Ces jeunes nous précise-t-il, sont des maghrébins mais pas uniquement. Par l'intermédiaire du rap, ces jeunes font part de leurs interrogations et revendications. Ces dernières ne sont pas des revendications religieuses, mais "des revendications de jeunes". De nombreuses rencontres informelles ont permis de porter un nouveau regard sur la jeunesse.

Les deux derniers exemples que cite Monsieur Vonville, sont les plus récents, ils concernaient d'une part un projet d'exposition sur ***l'histoire de l'écriture*** "présentation de la calligraphie arabe, chinoise etc". Et d'autre part, ***la rédaction d'un livre de cuisine***, où des personnes de nationalités différentes proposent une recette de cuisine et explicitent leur choix (pourquoi cette recette, l'histoire de la personne apparaissant en filigrane). "*Manger, ça rassemble tout le monde*".

⇒ "*C'est de l'homéopathie sociale ou de l'acuponcture sociale... des petites touches font que d'un coup, on créé des petits réseaux dans la ville, qui participent aux changements des regards... ce sont les petites choses qui font les grandes*".

Il faut prouver aux habitants, aux 74 nationalités présentes à Saint-Louis qu'elles ont un point commun, vivre dans la même ville, être de la même ville.

Concernant l'Islam à Saint-Louis, Monsieur Vonville refusa de s'exprimer car cela relève du politique. Un projet de fédération des lieux de culte musulman de la ville a été signalé, ainsi qu'une action dirigée par le maire directement. Ce dernier rassemble toutes les personnes demandant la nationalité française dans la salle des mariages de l'hôtel de ville et "*leur explique ce que c'est que la France, eux qui choi-*

sissent de se marier avec la France et cela se termine par un pot". Il insista sur la nécessité de "tels rites de passage pour développer un sentiment d'appartenance".

Madame Moerel a fourni le texte de son intervention, reproduit ici, intégralement

Jeannette MOEREL

Ancienne adjointe à la ville de Sélestat (Bas-Rhin)

J'étais adjointe en charge de la population, des flux migratoires, de la politique de la prévention et du développement socio-culturel.

✓ ***Soutenir la création d'un lieu de culte***

Au moment de ma prise de responsabilités, la population musulmane de Sélestat disposait, depuis 1983, d'un lieu de prières au rez-de-chaussée du Centre Social. Cela leur avait été attribué, à la demande de l'amicale des travailleurs turcs. Il s'agissait d'une salle spacieuse aménagée par les croyants et pratiquants d'origine marocaine ou turque.

Dès avant 1995, l'Amicale des Travailleurs Turcs recherchait une bâtisse à acheter pour aménager leur propre lieu de prières. Leur projet était de disposer d'un lieu spacieux pour accueillir hommes et femmes de Sélestat et alentour mais bien destiné uniquement à la prière, car leur pratique était un peu différente des population d'origine maghrébine. Ces dernières utilisaient le lieu pas uniquement pour la prière.

Les Turcs souhaitaient un lieu de prières et de rencontres pour les membres de l'association, ils souhaitaient aménager des appartements pour l'Imam, pour l'instituteur Turc et des logements d'urgence pour les familles en difficultés. Malheureusement chaque projet était voué à l'échec, dès que l'amicale présentait un lieu, la population faisait pression pour que la ville préempte. L'amicale persévéra, un nouveau projet vit le jour en 1996. Je fis valoir auprès de mes collègues élus la légitimité de la demande, notre responsabilité et notre devoir de faire reconnaître et accepter par l'ensemble de la population non-musulmane ce besoin, plutôt que de céder aux à priori et aux fantasmes. Pourquoi un millier de musulmans n'auraient-ils pas droit à un lieu de prières décent ?

J'avais comptabilisé à l'époque 14 autres lieux de cultes (avec les chapelles) à Sélestat.

Cette association ne demandait aucune subvention, seulement le droit d'acheter et de faire.

En décembre 1996, le projet devient réalité. Il s'agit d'une ancienne imprimerie, en périphérie de la ville avec possibilité de stationnement

tout autour. Pendant une année, les membres de l'association ont travaillé à réaliser leur projet, faisant appel à un architecte spécialiste des rénovations, au meilleur artisan de la région pour la charpente. Je dois saluer leur détermination, le courage, la cohésion du groupe qui a donné son argent, son travail parfois les deux. Ce n'est que cette année qu'ils viendront à bout du remboursement de leurs prêts. Je suis très fier d'avoir modestement contribué à rendre possible cette réalisation.

Ce lieu de prières est ouvert à tous musulmans mais la fréquentation des habitants d'origine maghrébine est faible, bien que les musulmans d'origine maghrébine aient aidés financièrement leurs "frères turcs". La lecture du Coran est bien en arabe mais les commentaires en langue turque.

Lorsque l'Amicale a quitté la Centre Social, j'ai récupéré ce local puisque la vocation de ce dernier était d'évoluer vers une structure socio-culturelle. Malheureusement les travaux et le projet ont été repoussés d'années en années et à ma grande honte, les musulmans d'origine maghrébine se sont trouvés à la rue. Ils ont voulu eux aussi acheter mais ils sont moins nombreux (environ 400). Le Maghreb est une unité géographique. Il y eut une mésentente, et l'un d'eux a mis un garage à leur disposition. C'est petit, non satisfaisant et j'en suis triste pour eux.

⇒ Le message que je voudrais faire passer est le suivant :
En répondant à une demande légitime -un lieu de culte décent- on va bien au delà, c'est une forme de reconnaissance des personnes. Cette reconnaissance crée de la confiance, confiance indispensable pour créer le lien social dont on parle tant et qui est nécessaire pour une vie harmonieuse en société.

[la partie suivante n'a pas été exposée par manque de temps. Toutefois, l'ORIV a souhaité qu'elle fasse partie de cette synthèse, au vu de sa teneur démonstrative.]

✓ Multiplier les signes vers les populations immigrés participe à l'évolution des mentalités et est une responsabilité d'élu

J'avais accepté une responsabilité. Je me devais de me documenter pour l'assumer au mieux. J'ai donc

- adhéré à l'ORIV
- suivi des colloques à Strasbourg et Paris
- lu et suivi des émissions
- répondu aux invitations des différents consulats étrangers.

Au niveau des actions :

- j'ai fait ajouter à la liste des personnalités invitées de la Ville, à toutes les manifestations : l'imam, l'instituteur turc, les présidents d'associations des différentes origines étrangères

- donné la parole dans le journal communal à "ces Sélestadiens venus d'ailleurs "

- organisé un voyage d'une semaine à Izmir pour les enfants du conseil Municipal des enfants préparés avec les parents, le Consulat de Turquie, exploité par la presse, les enseignants

- participé au festival du cinéma turc qui se tient chaque année en décembre à Strasbourg - une séance a lieu à Sélestat avec la présence d'un réalisateur-

- rapproché les différents ministres des cultes -à l'occasion du congrès FN à Strasbourg, communiqué de presse commun-

- communication à la presse pour une information élargie de la population.

⇒ Ces quelques exemples sont autant de signes en direction de la population, signes qui permettent les prises de conscience et l'évolution des mentalités -aussi une responsabilité des élus -.

Ces contacts fréquents, cette écoute des personnes, - lors des permanences, au Service Population, dans les réunions de parents, de quartiers, dans les animations socio-culturelles- ont révélé d'autres difficultés rencontrées par les familles qui, bien que françaises pour certaines, sont toujours considérées comme étrangères.

Ces injustices, ces discriminations nous ont amené en décembre 2000 à la signature avec l'Etat d'un Contrat Local pour l'Accueil et l'Intégration (CLAI) des populations immigrées, contrat qui donne à la ville plus de moyens pour accueillir et de ce fait faciliter l'intégration des personnes.

⇒ Le rôle du politique est toujours d'anticiper, de travailler dans le long terme. Quand on est respectueux de tous les citoyens, quand on sait écouter, entendre à temps, veiller à la non-discrimination des minorités, on risque de favoriser le mieux vivre ensemble.

Pour revenir à l'islam, je suis ravie du projet de Jacques LANG d'enseigner l'histoire des religions à l'école. Je suis convaincue que la connaissance de toutes les religions dès l'école élémentaire est le meilleur moyen d'œuvrer pour la tolérance, le rapprochement entre les êtres humains.

ELEMENTS DE DÉBATS (2)

LA QUESTION DU PARTAGE D'UNE MOSQUÉE ENTRE MUSULMANS DE NATIONALITÉS OU D'ORIGINE TURQUE ET MAGHRÉBINE

Les personnalités locales (imams, élus ...) ont une réelle influence

"On dit souvent que les Maghrébins et les Turcs ne s'entendent pas, et c'est vrai que pendant très longtemps on a trouvé des lieux de cultes maghrébins complètement distincts des lieux de cultes turcs avec rigoureusement aucun contact entre les deux. Mais il faut aussi remarquer, que par exemple à Sélestat, le premier Imam Turc envoyé par le consulat a mis un point d'honneur dès le départ à accueillir dans la mosquée aussi bien des maghrébins que des Africains sub-sahariens (donc noirs ; d'autres communes alentours). Cette ouverture était connue par la municipalité de Sélestat et les membres de l'amicale".
Un autre cas fut présenté comme intéressant, celui de la mosquée de Fahrerswiller, où les imams Marocains et Turc mis à disposition par les consulats respectifs se sont très bien entendus.

En fait, cette intervention mettait en avant l'importance *"des petits détails sont souvent liés aux personnalités des imams, des présidents de l'association, de l'élu local etc qui font qu'effectivement les choses peuvent se faire"*.

Le local communal co-géré

Dans l'exemple de Sélestat, il a été rajouté que la municipalité dans la mesure où elle mettait à disposition le local aux deux groupes, était le générateur de l'entente : *"C'est vrai, ça fonctionnait très bien, tant que c'était le local municipal et à partir du moment où il était propriété de l'amicale turque les choses étaient plus compliquées. Moi je n'en avais pas pris conscience, je pensais que tout le monde irait comme avant"*.

Un autre participant a confirmé la fréquence des lieux de cultes partagés, mais y a apporté des précisions. *"Ce sont les mêmes lieux, mais les gens ne prient pas ensemble. Ils co-gèrent l'espace mais chacun prie à des heures différentes, ils s'arrangent entre-eux"*.

De l'importance de comprendre ce qui est dit

Une des raisons essentielles serait la différence de langue entre les groupes. Ainsi l'exemple de Strasbourg a été présenté : *"une fois que les Turcs avaient leur propre mosquée, ils préféreraient aller prier dans leur mosquée. Le Coran est lu en arabe mais le prêche se fait en Turc". "En effet, pour expliquer le peu de contacts entre les Turcs et les Maghrébins, il est important de bien préciser les problèmes de langage. Beaucoup d'élus ne le savent pas, c'est vrai que c'est la même religion, on apprend le Coran en arabe, mais on parle dans sa langue maternelle. Donc beaucoup de jeunes, moi, mes frères et sœurs, nos parents nous ont envoyé dans les mosquées quelques heures par semaine pour apprendre le Coran. Le problème c'est qu'on apprenait le Coran, les prières par cœur, sans comprendre ce qu'on apprenait",* témoigne une autre participante.

Mais des solutions pour contourner les obstacles de langues sont parfois trouvées dans les lieux de prières. Ainsi, certaines mosquées proposent *"des traductions simultanées en français. Il y a des jeunes convertis, des jeunes qui ne connaissent plus bien le turc ou l'arabe". " Par conséquent c'est très bien qu'il existe des lieux où il y a des traductions et cela explique pourquoi les Turcs se rassemblent en un lieu où on leur parle et où on prie dans une langue qu'ils comprennent".* Cette évolution leur fera peut-être qu'avec le temps, le choix de la mosquée ne sera plus principalement en fonction de la langue pratiquée pour le prêche, proposait un participant.

Respecter les différents groupes religieux

La présentation de l'expérience de la ville de Mulhouse a montré que la constitution d'un groupe rassemblant toutes les tendances religieuses musulmanes pour créer une mosquée unique fut un échec. Après un état des lieux de l'Islam à Mulhouse réalisé par l'ORIV la Ville a complètement réorienté sa politique en la matière. Les différentes coordinations existantes à Mulhouse sont reconnues, des contacts établis avec chacun. Le choix de Mulhouse fut de faire *"progresser les lieux de cultes existants sur le plan technique en les aidant les accompagnant à se mettre en conformité sur le plan de la sécurité "... Puis, un projet de construction de mosquée a été monté avec l'association. " La Ville a mis à disposition un terrain dans le quartier de Bourtzwiller. On ne veut pas faire rentrer tout le monde dans la même maison".*

L'ARCHITECTURE DES MOSQUÉES : LE PROBLÈME DU MINARET

La discussion a également abordé l'aspect architectural des mosquées et notamment la construction ou non d'un minaret ; *"Ce n'est pas une obligation canonique. La grande mosquée de Paris a un minaret, mais l'appel à la prière ne s'y fait jamais. Par exemple en Chine dans le Xixiang, dans les zones musulmanes, il n'y a pas de minaret. Donc on peut très bien le prévoir ou non dans l'aspect architectural".* Afin de

compléter la démonstration, il a été fait référence à la religion juive : *"Prenez les synagogues, ce sont souvent de vastes maisons. Les synagogues ressemblent souvent plus à des lieux de cultes musulmans qu'à des synagogues, avec des bulbes orientaux. Historiquement, on sait très bien, que les synagogues en ville on devait absolument les construire selon le plan basilicale, à Paris ou à Lyon, les synagogues ressemblent à des églises, jusqu'à l'ordonnement à l'intérieur."* L'adaptation des lieux de culte aux communes où elles s'implantent, serait un des passages obligés, un élément récurrent de l'intégration.

"C'est vrai que le minaret peut être vu comme une manière de concurrencer le clocher des églises, de la cathédrale. C'est vrai que les églises se vident, mais la pratique musulmane est plus importante, selon les groupes ; mais ça ne veut pas dire que tous les musulmans pratiquent. Dans l'imaginaire, il y a cette idée qu'ils sont conquérants, donc qu'ils vont nous dominer".

LA PLACE DE L'ISLAM EN FRANCE N'EST PAS QU'UNE QUESTION DE PRATIQUE RELIGIEUSE

Un témoignage a fait état de la peur des gens dans les petits villages alsaciens face aux personnes de religion musulmane. Il estimait que *"leur peur vient souvent du fait qu'ils ont le sentiment que les musulmans pratiquent plus leur religion que les catholiques"*. Ainsi cette différence de pratique (jugés par certains comme un comportement arriéré, archaïque) n'est pas comprise. C'est cette incompréhension qui serait au cœur des peurs.

Un participant répondit à cette intervention en insistant sur le fait, qu'*"un grand chantier est cependant encore à mener en France c'est celui de l'acceptation des musulmans en parallèle du niveau local au niveau national. L'Islam ne se limite pas seulement à la pratique. L'Islam se manifeste par des comportements, une alimentation, par un calendrier scolaire... et c'est cela qu'il faut travailler pour donner le sentiment de faire parti de la vie en France. Tout comme la minorité juive, les musulmans doivent se faire une place dans la société française. L'Islam a besoin de cadres religieux pour pouvoir s'ancrer en France, pour avoir des références"*.

✓ **LA TRANSMISSION**

Au terme de la matinée, la discussion porté à nouveau sur les jeunes : *"on remarque que les jeunes et pas uniquement les jeunes musulmans sont attirés de plus en plus par la religion, parce qu'ils ont besoin de repères d'éléments d'identifications. Le danger est d'ignorer l'existence d'un certains nombre de groupes culturels ou sociaux et donc de créer des méfiances dans d'autres groupes. Ce n'est pas en ignorant certain groupes qu'on empêche leur montée en puissance.*

Il faut travailler sur la connaissance de l'autre. Les jeunes ont une histoire, une mémoire. On ne peut pas poser son balluchon si on nie son pays d'origine. Accorder ça, c'est reconnaître les populations, cela prouve qu'elles existent".

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE ET NON EXHAUSTIVE

♦ ISLAM ET COLLECTIVITES LOCALES

✓ "Lieux de culte musulmans et lieux de sépulture" Rapport final du groupe de travail de la Consultation des Représentants des Principales Sensibilités Musulmanes sur l'Organisation du Culte Musulman en France, Juin 2001

✓ L'Islam dans un espace laïc, Document de travail issu du colloque des 22 et 23 juin 2000 de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure

✓ Les lieux de culte, Revue de presse thématique, tome 2 de l'Association d'Un Monde à l'Autre :

✓ FREGOSI Franck et WILLAIME Jean-Paul, Le religieux dans la commune- les régulations locales du pluralisme religieux en France, Histoire et Société n°43, 371 p, 2001

✓ Etat des lieux sur la place de l'Islam dans la politique de la ville en Alsace, janvier 1998, cahier de l'ORIV n°26

♦ CONNAISSANCES DE L'ISLAM

✓ Revue HISTORIA (Spécial) ; Islam, origines et héritages de la 2ème religion du monde, novembre-décembre 1999, n°62.

✓ Revue Télérama (Hors/série), Comprendre l'Islam, si loin, si proche novembre-décembre 2001.

✓ Revue Actualité des Religions (Hors/série) Islam ce que vous devez savoir, n°6, octobre 2001.

✓ REEBER Michel, L'Islam, 1995, édition Les essentiels de Milan, 64p.

✓ L'Islam en Europe, in la revue Problèmes politiques et sociaux, la documentation française, 1995, 73p.

✓ CESARI Jocelyne, Faut-il avoir peur de l'Islam, 1997, 127p.

✓ Le point sur... L'Islam en France, ADRI, tome 1 et 2, 1996, 8p,

✓ Sous la direction de Remy LEVEAU, Khadija MOHSEN-FINAN et Catherine WIHTOL DE WENDEN, L'Islam en France et en Allemagne-

Identités et citoyennetés, Les études de la documentations française, 2001, 149p.

✓ Sous la direction de Rémy LEVEAU et Gilles KEPEL, Les musulmans dans la société française, 1988, éditions Les presses de la fondation nationale des sciences politiques, 204p.

✓ Jocelyne CESARI, Etre musulman en France aujourd'hui, 1997, éd Hachette, 238p.

♦ SUR LA LAÏCITE

✓ Religion et république, liens communautaires et lien social, in Revue Témoins, 1999, 218p

✓ DUCOMTE JM, la laïcité, édition Les essentiels Milan, 63p

♦ SUR LES TURCS

✓ JP ROUX, Histoire des Turcs, 1995, éd. Fayard

✓ Sous la direction d'A JUND, P DUMONT et S De TAPIA, Enjeux de l'immigration turque en Europe. Les Turcs en France et en Europe ; éd l'Harmattan, 1995, 318p

✓ J. SELLIER & A. SELLIER, Atlas des peuples d'Orient, 1999, éd. La Découverte

✓ Immigrés de Turquie, Hommes et Migrations n°1212, avril 1998.

QUELQUES VIDÉOS

☞ Notre Islam, SAGA CITES, France 3, émission du 27 novembre 2001

☞ Il y a mille ans, l'âge d'or de l'Islam -lorsque le monde parlait arabe- Série documentaire de Mahmoud HUSSEIN, diffusé sur la 5è, janvier-février 2002.

☞ La mosquée des trois frontières la diversité des pratiques à Villerupt (Lorraine), 1989, 26 minutes réalisateur Derri BERKANI. [distributeur Médiathèque des trois mondes, 01.46.34.70.19]

☞ France terre d'Islam, (Tour d'horizon des principales communautés musulmanes , 1984, 32 minutes, réalisateur Driss EL YAZAMI et Bernard GODARD, [distributeur OROLEIS 01.43.07.59.30].



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'INTEGRATION ET DE LA VILLE

1, rue de la Course - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 14 35 89 - Fax : 03 88 21 98 31
e.mail: oriv.alsace@wanadoo.fr

**Une association au service des acteurs de l'intégration et
de la ville en région Alsace**